Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 20 dhou-elkaada 1440
23 juillet 2019

N° 74

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2842**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2847**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2851**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2851**
Avis aux créanciers **2861**
Convocations
Sociétés anonymes **2862**
Sociétés à responsabilité limitée **2864**
Autres sociétés **2864**
Divers
Avis au public **2864**
Rectificatifs **2865**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'Instance Nationale des Télécommunications **2866**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société CARTHAGE TOURS

SA au capital de 5.700.000 dinars

Siège social : 2 Rue Ali Bach Hamba 1er étage- Tunis 1000

MF : 0000207P/A/M/000

R.C : B190471996

I-Réunion du conseil d'administration:

Suivant procès verbal du conseil d'administration en date du 1 mars 2019, enregistré à la recette des finances Av, Habib Thameur- Tunis le 5/3/2019 sous le numéro de quittance M18989, le conseil d'administration décide de renouveler le mandat du président directeur général Monsieur Sami Loukil et lui déléguer les pouvoirs nécessaires pour gérer, administrer et engager la société,

II- Dépôt au greffe : Il a été déposé 1 exemplaire de dit procès au registre national des entreprises le 14/5/2019 sous le numéro 201923541.

2019T01110SANB2

Société Palm Beach Tozeur

S.A au capital 6 550 236 dinars

Siège social : 2 Rue Ali Bach Hamba Tunis 1001

Identifiant unique: 1295292V/AM/000

I. Réunion de l'assemblée générale ordinaire : Suivant procès verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 7 Mai 2019, enregistré à la recette des finances Av. Habib Thameur- Tunis le 21/5/2019 sous le numéro de quittance M48627, l'assemblée générale ordinaire de la société Palm Beach Tozeur a décidé de :

1- Approuver sans réserve aucune les bilans et les états de résultat relatifs aux exercices 2013,2014 et 2015 et d'affecter les résultats.

2- Renouveler pour une période de 3 ans, à compter de l'exercice 2016, le mandat des administrateurs : Messieurs : Sami Loukil, Karim Loukil, Mehdi Loukil et Maher Loukil et nommer Monsieur Riadh Chandoul nouveau administrateur.

3- Renouveler pour une période de 3ans, à compter de l'exercice 2016, le mandat des commissaires aux comptes Madame Héla Ouertani.

II. Réunion du conseil d'administration :

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 7 Mai 2019 enregistré à la recette des finances Av. Habib Thameur - Tunis le 21/5/2019 sous le numéro de quittance M48636 , le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Riadh Chandoul président directeur général et renouveler le mandat de Monsieur Maher Loukil directeur général adjoint et leur déléguer les pouvoirs nécessaires pour gérer, administrer et engager la société et ce, pour le mandat qui expire lors de l'assemblée générale ordinaire appeler à statuer sur les comptes de l'exercice 2019,

III. Dépôt au greffe : Il a été déposé un exemplaire de chaque procès et les états financiers certifiés au registre national des entreprises de Tunis le 29 mai 2019.

2019T01113SANB2

Renouvellement du mandat des administrateurs

Renouvellement de la nomination du président du conseil

et ce pour les exercices 2019, 2020 et 2021

SOCIETE L'IMMOBILIERE MAGASIN GENERAL

S.A. au capital social de 58 050.000 Dinars

Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk - 1001 - Tunis

Identifiant unique : 0032792 V

N° CNSS : 220528-47

Suivant procès-verbal de la réunion tenue le 11 avril 2019, enregistré à la recette des finances rue Ghandi - Tunis le 11 juin 2019, sous n°19802525, quittance n°66793, l'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants : Mr Tahar Bayahi, la Société magasin général, la Société centrale magasin général et la Société BHM Promogro pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Suivant procès-verbal de la réunion tenue le 11 avril 2019, enregistré à la recette des Finances rue Ghandi - Tunis le 11 juin 2019, sous n°19802526, quittance n°66797, le conseil d'administration a décidé de renouveler la nomination de Mr Tahar Bayahi en qualité de président du conseil de la société pour la durée de son mandat d'administrateur et de lui déléguer le pouvoirs nécessaires conformément à la loi et aux statuts.

Les deux procès-verbaux sus mentionnés ont été déposés le 01 juillet 2019 au registre national des entreprises de Tunis sous le n°201931512.

2019T01118SANB2

Société «BONNA TUNISIE SA»

Identifiant unique : 0001901 K

Siège social : 58 Avenue Habib Bourguiba 2033 - Mégrine

Capital : 19 779 375 DT

1. Renouvellement du mandat des administrateurs

2. Nomination du Président du Conseil et du Directeur Général et fixation de leurs pouvoirs

3. Cession d'actions

4. Dépôt des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018

5. Dépôt du rapport général, du rapport spécial et du rapport sur les comptes consolidés des commissaires aux comptes

6. Dépôt d'un contrat d'assurance

7. Dépôt des contrats de leasing

8. Liste des comptes bancaires ouverts au nom de la société.

1/ suivant le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale, tenue le 16 Avril 2019, et enregistré à la recette des finances de Mégrine le 9 Mai 2019 sous le n°19801925, quittance n°043763, il a été décidé de :

* Renouveler le mandat des administrateurs à savoir :

La société Bonna Sabla représentée par Emmanuelle Cochard

- Mme Daphna Goldstein

- M. Benoit Cattin-Martel

- M. Jean-Marc Mercier

- M. Lotfi Rouissi

- M. Morsi Mellouli

- Mme Ilhem Ghazzai

* Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2018.

2/ Suivant le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue le 16 Avril 2019, et enregistré à la recette des finances de Mégrine le 9 mai 2019 sous le n°19801924, quittance n°043761, il a été décidé de nommer Madame DAPHNA GOLDSTEIN en qualité de Présidente du Conseil et Monsieur JEAN-MARC MERCIER en qualité de Directeur Général de la société et ce jusqu'à la fin de leurs mandats d'administrateurs. Le même procès verbal a fixé les pouvoirs de chacun d'eux.

3/ Suivant l'attestation d'enregistrement à la bourse des valeurs mobilières n° E2018-1210 en date du 31 octobre 2018, il a été procédé à la cession de 175 actions détenues par Monsieur Ilyès Zarrouk au profit de Monsieur Morsi Mellouli.

Yatzimirsky au profit de Madame Daphna Goldstein.

Deux copies de ces documents accompagnés des états financiers individuels, des états financiers consolidés de l'exercice 2018, des rapports des Commissaires aux comptes, des contrats de leasing, du contrat d'assurance et de la liste des comptes bancaires ouverts au nom de la société, ont été déposés au Registre National des entreprises en date du 13 Juin 2019 sous le n°201928110.

2019R01876SANB2

Société «PHILBERT TUNISIE SA»

Identifiant unique : 0492565T

Capital : 2 600 000 DT

Siège social : 58 Avenue Habib Bourguiba 2033 Mégrine

1. Dépôts des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018

2. Dépôt du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes

3. Dépôt d'un contrat d'assurance

4. Dépôt de la liste des comptes bancaires ouverts au nom de la société.

- Suivant le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue le 16 Avril 2019 et enregistré à la recette des finances de Mégrine le 9 mai 2019 sous le n°19801922, quittance n°043753, il a été décidé d'approuver les états financiers de l'exercice 2018.

- Deux copies de ce document accompagnées des états financiers de l'exercice 2018, du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, d'un contrat d'assurance et de la liste des comptes bancaires ouverts au nom de la société ont été déposées au Registre National des Entreprises en date du 10 Juin 2019 sous le n°201927405.

2019R01877SANB2

Homologation de résolutions

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE LETAIEF

Société anonyme

Au capital de 2.600.000 Dinars

Identifiant unique : 455378J

Siège social : 68 Av. Hédi Nouira - Sousse

«SPIL» 68 Av. Hédi Nouira - Sousse

En vertu d'un acte sous seing privé portant PV de la réunion de l'AGO du 28-12-2018 relative à l'examen des comptes pour l'exercice 2016 et 2017 et enregistré à la Recette des Finances rue 3 septembre Sousse en date du 21-02-2019 sous le numéro 19700363, Quittance n°M013014, et dont deux copies ont été déposées au greffe du Tribunal de première instance de Sousse sous le n°201926989 il appert ce qui suit :

1. Après lecture des rapports du conseil d'administration et ceux du commissaire aux comptes l'Assemblée les approuve dans toutes leurs parties ainsi que états financiers de l'exercice clos le 31-12-2016 et 31-12-2017.

2. L'assemblée donne quitus sans réserves et définitif aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion pour les exercices clos le 31/12/2016 et 31/12/2017.

3. L'assemblée décide l'affectation des résultats 2016 et 2017.

4. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 et 474 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Approbation des avantages accordés aux administrateurs.

6. Nomination de Commissaire aux comptes.

7. Renouvellement du mandat des Administrateurs pour 3 ans.

8. Questions diverses.

9. Pouvoirs pour formalités.

En vertu d'un acte sous seing privé portant PV de la réunion du conseil d'administration du 28-12-2018 relative au renouvellement du mandat du PDG et du DGA, et enregistré à la Recette des Finances rue 3 septembre Sousse en date du 21-02-2019 sous le numéro 19700363,

Quittance n°M013014, et dont deux copies ont été déposées au greffe du Tribunal de première instance de Sousse sous le n° 201926989 il appert ce qui suit :

- Monsieur Letaief Abderraouf est nommé Président Directeur Général pour une durée de trois ans

- Monsieur Eltaief Kamel est nommé Directeur Général Adjoint pour une durée de trois ans.

2019S00849SANB2

Homologation de résolutions

Société Entreprises de Bâtiment du Centre Eltaief

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 Dinars

Identifiant unique 023302L

Siège social : 68 Av.Hédi Nouira - Sousse

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 décembre 2018 portant approbation sur les états financiers des exercices 2016 et 2017, enregistré à la recette des finances rue 3 septembre 1934 à Sousse en date du 25 février 2019 sous le n°19700394 quittance n°M013577 dont deux exemplaires ont été déposés au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Sousse le 10 Mai 2019 sous le n°201927357, il a été décidé :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2016 et 2017,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2016 et 2017,

- Examen et approbation des états financiers arrête au 31/12/2016 et 31/12/2017.

- Quitus au conseil d'administration pour sa gestion pour les exercices 2016 et 2017,

- Affectation des résultats des exercices 2016 et 2017,

- Distribution de dividendes,

- Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 et 474 du CSC.

- Renouvellement du mandat des Administrateurs,

- Pouvoirs pour formalités.

Suivant procès-verbal du conseil d'Administration du 25 février 2019 sous le n°19700395 quittance n°M013583 dont deux exemplaires ont été déposés au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Sousse le 10 Mai 2019 sous le n°201927357, il a été décidé la nomination de Monsieur Abderaouf Letaief Président Directeur Général pour le durée de son mandat d'administration pour une durée de 3 ans et qui expire lors de la délibération de l'assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice 2020 avec tous les pouvoirs qui lui sont reconnus par la loi et les statuts.

2019S00850SANB2

Homologation de résolutions

Société EL MEHDI DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Société anonyme

Au capital de 2.400.000 Dinars

Identifiant unique 020047 C

Siège social : 68 Av. Hédi Nouira - Sousse

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juillet 2017 enregistré à la recette des finances rue 3 Septembre 1934 à Sousse en date du 21 février 2019 sous le n°19700365 quittance n° M013019 dont deux exemplaires ont été déposés au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Sousse le 31 Mai 2019 sous le n°201926721, il a été décidé :

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2017,

- Approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2017,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2017,

- Quitus au conseil d'administration,

- Affectation des résultats de l'exercice 2017,

- Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 et 474 du CSC.

- Approbation et ratification de cession d'actif financier,

- Pouvoirs pour formalités.

2019S00851SANB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

Société Ezzitouna Supermarché

S.A au capital de 315.000 Dinars

Siège social : Avenue des Martyrs 3002 Sfax

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 01 juin 2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de Sociétés à Sfax le 11 juin 2019 sous le n°19802864 quittance n°M003100, Monsieur Abderraouf Ghorbel a été nommé commissaire aux comptes de la Société pour les années 2019-2020-2021.

2019X00980SANB2

Nomination d'un Président Directeur Général

Société Ezzitouna Supermarché

S.A au capital de 315.000 Dinars

Siège social : Avenue des Martyrs 3002 Sfax

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 01 juin 2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 11 juin 2019 sous le n°19802865 quittance n°M003101, Monsieur Mounir Samet a été nommé Président Directeur Général de la Société avec les pouvoirs les plus étendus énumérés à l'article 25 des Statuts de la Société, et ce pour toute la durée de son mandât au conseil d'Administration.

2019X00981SANB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

Société Ezzitouna Supermarché

S.A au capital de 315.000 Dinars

Siège social : Avenue des Martyrs 3002 Sfax

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 8 juin 2013 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de Sociétés à Sfax le 14 juin 2013 sous le n°13802943 quittance n°M003265, Monsieur Abderraouf Ghorbel a été nommé commissaire aux comptes de la Société pour les années 2013-2014-2015.

2019X00982SANB2

Nomination d'un Président Directeur Général

Société Ezzitouna Supermarché

S.A au capital de 315.000 Dinars

Siège social : Avenue des Martyrs 3002 Sfax

4051EPM000

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 4 juin 2016 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de Sociétés à Sfax le 13 juin 2016 sous le n°16701969 quittance n°M051384, Monsieur Mounir Samet a été nommé Président Directeur Général de la Société avec les pouvoirs les plus étendus énumérés à l'article 25 des statuts de la Société, et ce pour toute la durée de son mandât au conseil d'Administration.

2019X00983SANB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

Société Ezzitouna Supermarché

S.A au capital de 315.000 Dinars

Siège social : Avenue des Martyrs 3002 Sfax

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 4 juin 2016 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 13 juin 2016 sous le n°16701968 quittance n°M051381, Monsieur Abderraouf Ghorbel a été nommé Commissaire aux comptes de la Société pour les années 2016-2017-2018.

2019X00984SANB2

BIZERTE CAP3000 SA

Société anonyme

Au capital social de 22.500.000

Siège social: Rue du Lac D'annecy Les Berges du Lac Tunis

MF: 961305/L

Registre de commerce n° B2427432006

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Bizerte Cap3000 qui réuni le 26 Mai 2017 et enregistré à la recette des finances d'EL Menzah 9 le 5/11/2018 sous le n° 188038824 quittance n° M072066 il a été décidé ce qui suit :

Modifier l'article 14 des statuts afin de fixer le nombre d'administrateur à maximum de 7 sièges.

2019402655SANB2

Bizerte CAP3000 SA

Société Anonyme au capital social de 22.500.000

Siège social: Rue du Lac D'Annecy Les Berges du Lac Tunis

Registre de commerce n° B2427432006

MF: 961305/L

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société Bizerte CAP3000 réuni le 5 février 2019 et enregistré à la recette des finances Les Berges du Lac le 5/7/2019 sous le n°19704872 quittance n° M075298 il a été décidé ce qui suit :

1- La nomination des membres du conseil d'administrateurs de la société Bizerte. cap.3000.

Ce conseil est nommé pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Madame Neila HAFSIA;
- Monsieur Mounir El Quakdi;
- Monsieur Patrick Bonnetain;
- Monsieur Renaud Bentegeat;
- Monsieur Ahmed Tenabene;
- Madame Chams EL Quakdi;
- Monsieur Mehdi EL Ouakdi représentant de Medica.

2- La nomination de Cabinet ECC Mazars, représenté par monsieur Walid Masmoudi en qualité de co-commissaire aux comptes pour les exercices 2018-2019 et 2020.

2019402656SANB2

BIZERTE CAP3000 SA

Société anonyme

Au capital social de 22.500.000

Siège social: Rue du Lac D'annecy Les Berges Du Lac Tunis

MF : 961305/L

Registre de commerce n° B2427432006

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration de la société Bizerte CAP3000 réuni le 5 février 2019 et enregistré à la recette des finances Les Berges Du Lac le 5/7/2019 sous le n° 19704871quittance n° M075295 il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement du mandat de président directeur général Mme Neila Hafsia pour toute la durée se son mandat d'administrateur.

2019402657SANB2

Arab Tunisian Lease « ATL »

Société anonyme au capital Social de 25.000.000 DT

Siège social : Ennour Building - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajene

Matricule fiscal : 492439 N/A/M/000

RC n° B157711996,

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

du 25/1/2019 enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 30/1/2019, quittance M012213 sous le n° 19500541, déposée au registre national des entreprises le 16/7/2019 sous le n° 201934181, il a été décidé ce qui suit :

1- Augmenter le capital social de 10 000 000 dinars pour le porter de 25 000 000 dinars à 35 000 000 dinars, et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de deux actions nouvelles souscrites pour cinq actions anciennes, au prix d'émission de 2,100 dinars soit une prime d'émission de 1,100 dinars.

La jouissance des actions nouvelles est à partir du 1/7/2019.

Si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, l'assemblée générale extraordinaire décide :

- Le montant de l'augmentation du capital social sera limitée au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation proposée.

- Les actions non souscrites seront totalement ou partiellement redistribuées à titre réductible entre les souscripteurs à titre irréductible qui en font la demande,

- Les actions non souscrites peuvent être offertes totalement ou partiellement au public.

2- Après réalisation de l'augmentation du capital, la modification de l'article 6 des statuts de la société en fonction du montant souscrit et libéré de l'augmentation de capital.

3- l'assemblée générale extraordinaire délègue tous les pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

4- Pouvoirs pour les formalités.

5- En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 3/7/2019 enregistré à la recette des finances de la Charguia le 9/7/2019 quittance M075818 sous le n°19804222, le conseil a décidé la clôture de l'augmentation du capital social à hauteur du montant souscrit et libéré soit sept millions cinq cent mille dinars (7 500.000,000).

Le capital social sera ainsi porté de vingt-cinq millions de dinars (25 000.000,000) trente deux millions cinq cent mille dinars (32 500.000,000).

2019402658SANB2

Nomination du Directeur Général

Société Arabe de Réalisations Immobilières "S.A.R.I"

Société anonyme au capital 3.300.000 DT

71, Rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Bloc C, 4ème étage, Appt. C42 - 1003 Cité El Khadhra – Tunis

MF: 539528 S/P/M/000

CNSS n°00224463-05

Identifiant Unique : 0539528S

Il appert du procès-verbal du conseil d'administration du 10 juin 2019 enregistré à la recette des finances avenue de la Gare – Tunis le 25 juin 2019 sous le n°19704113, quittance n°M046322 et déposé au registre national des entreprises sous le n°201932289, la nomination de Monsieur Houssem Ben Arfa en tant que directeur général et ce à compter du 11 juin 2019.

2019402660SANB2

SOCIETE TOURISTIQUE ED-DKHILA

(Groupe STB)

SA au capital de 7.500.000 Dinars

Siège Social 25, Avenue Jean Jaurès (3ème étage) Tunis

R. C. n° 0009091K Tunis

Suivant procès-verbal du conseil d'administration tenu le 13 mai 2019, enregistré le 12 juin 2019 à la recette des finances rue Ghandi - Tunis, sous le n°19802561 - quittance n°67348, dont un exemplaire a été déposé au centre National du registre des entreprises le 4 juillet 2019, le conseil d'Administration décide la démission d'un administrateur, la cooptation de M. Sami Derbel en qualité d'administrateur et sa nomination en qualité de président directeur général de la société avec tous les pouvoirs conférés par les statuts.

Le conseil d'administration à l'unanimité délègue à M. Sami Derbel, président directeur général, qui exercera sous son autorité et son contrôle, tous pouvoirs pour la direction courante des affaires de la Société.

2019402663SANB2

MEDORA

Société anonyme

Au capital de 4.400.000 Dinars

Siège social : Rue du Stade - Immeuble Yesmine - La Marsa

MF : 1140395W

CNSS : N°457494-42

Suivant procès-verbal de sa délibération du 28/6/2019 enregistré à la REAS 1er Bureau Tunis le 10/7/2019 sous le numéro 19804239 quittance 1276, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 16/07/2019 dossier numéro 201934247, l'assemblée générale ordinaire de la société MEDORA a reconduit Mr Taieb Ktari, la société SCA Essaada et Mme Sarra Mlayeh en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans, et reconduit Mr. Hédi Mallekh en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Suivant procès-verbal de sa délibération du 28/6/2019 enregistré à la REAS 1er Bureau Tunis le 10/7/2019 sous le numéro 19804247 quittance 5289, dont deux

exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 16/7/2019 dossier numéro 201934247, le Conseil d'Administration a nommé Mr Taieb Ktari en qualité de Président Directeur général de la société.

2019402678SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

DEMISSION DU GERANT ET TRANSFERT DE PARTS SOCIALES

Etablissement Farabi d'éducation et d'enseignement SARL

Gestion de sociétés

Il a été décidé la modification des articles 7 et 8 des statuts suivant l'acte de cession de parts enregistré à R.F Mnihla le 18/11/2014 sous le n°14109979 Quitt. M111079, l'acceptation de la démission de Mr Nizar Mokhtar de son poste de gérant, l'octroi de la qualité de fondateur à Mr Nizar Mokhtar ainsi que le transfert de l'écrit et de transfert de parts sociales entre Messieurs Kais Slama et Nizar Mokhtar aux nouveaux propriétaires de parts sociales, au capital de 1000 DT, km8 Sanhaja Mnihla, MF : 1366009 W/N/M/000, Suivant le PV de l'AGE en date du 24/9/2014, enregistré à R.F Mnihla le 18/11/2014 sous le N° 14709977 Quitt. M111068.

Deux exemplaires du PV sont déposés au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana le 5/1/2015, sous le n°D2642015, CNSS n° 562227-15.

2019402659SRLB2

Augmentation du capital

BUSINESS COMMUNICATION

Société à responsabilité limitée

Au capital 1000 dinars

Siège social : 41 jardin el Pacha Montplaisir

Mat. fiscal : 1319381/A/A/M/000

CNSS : 553255-64

Suivant acte sous seing privé en date du 18/6/2019, enregistré à la recette des finances Montplaisir, sous n°19503557 quittance n°73137 en date du 27/6/2019 dont deux exemplaires de procès-verbal ont été déposés au registre national des entreprises sous le n°201932215 en date du 4/7/2019 selon lequel.

L'augmentation du capital de la société de mille dinars à cent mille dinars.

Mise à jour du statut.

2019402669SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE VALOREM TUNISIE

SUARL au capital de 1 000 DT

Siège : Centre Urbain nord - Malek centre - Bloc B Bur 5.2

Identifiant unique : 1219473X

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3/1/2019, enregistré à la recette des finances Montplaisir le 29/1/2019 sous le n°19500445, quittance n°M009235 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 31/5/2019 sous le numéro 201926822, il a été décidé :

- L'approbation de la cession des parts sociales conclue entre les cédants, M. Makrem Attia et Mme. Bouthaina Elleuch et le cessionnaire, M. Azzam Zarrouk.

- La transformation de la forme de la société en SUARL avec M. Azzam Zarrouk associé unique de la société

- L'objet social soit l'exercice de la fonction de comptable et de commissaire aux comptes

- Le transfert du siège social au: Centre urbain nord - Malek centre - Bloc B Bur 5.2

- La mise à jour des statuts.

2019402662SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 30/5/2019 Quittance n°M079456 sous n°19202359 la société Nasri Viandes (RCN B0317882016, Identifiant unique n° 1437992E) a vendu à Mr Salem Laouani (CIN n 07148666) La totalité du fonds de commerce sis à sidi Ammar 2027 Ariana ville, les oppositions s'il y a lieu se feront entre les mains de la société Nasri Viandes à l'adresse suivante : 71 Avenue Ezouhour , Jammel , Monastir, dans un délai de 20 jours après l'apparition de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne. Le présent avis a été publié au journal Essahafa le 16/7/2019.

2019T01111FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17/11/2003 et enregistré au palais des finances Manouha le 8/5/2004 n°04201162 quittance n° M 024096.

M Bilel Lekthiri titulaire de la CIN n°0851712 a vendu la totalité du fonds de commerce ayant pour activité vente de fruits secs situé à Rue Abou Lkacem Echebi Dawar Hicher; à Mm Wrida Lekthiri titulaire de la CIN n° 02224121. Les oppositions doivent être effectuées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT entre les mains du vendeur sise au local précédemment cité.

Cet avis est publié au journal Assabeh le 16/7/2019.

2019T01114FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente d'un fonds de commerce pour le commerce de produits alimentaires conclu le 20/5/2019 et enregistré à la recette des Finances d'El Fahs sous le n°19200821 en date du 25/6/2019 entre Bahija Bent Habib Ben Mohamed Ennouri et Abdesslem Ben Habib Ben Mohamed Ennouri, domiciliés à El Amayem - El Fahs.

Et attendu que Bahija est entrée en possession et gérait avec sa sœur Dorïa Ennouri avant que cette dernière le cède, en sa faveur la totalité de la boutique et du fonds de commerce pour la vente au détail de produits alimentaires, d'une contenance de 11 mètres 6 cm de long et 7 mètres 86 cm de large et 3 mètres 25 cm de hauteur, établi sur une parcelle de terrain connue sous le nom d'El Hamri à Henchir Bagh Bagh sis à El Aamayem - El Fahs - Gouvernorat de Zaghouan, enregistré sur le registre commercial national des entreprises sous le n°0446345Y et ce moyennant la somme de dix mille dinars,

Mme Bahija vend et cède dans un même contrat la totalité du Fonds de commerce consistant en la Boutique et son fonds de commerce comme ci-dessus détaillé à Monsieur Abdesslem Ennouri qui accepte avec tous ses éléments matériels et moraux (réputation commerciale, achalandage, clientèle etc) afin qu'il exploite le fonds de commerce en son lieu et à son adresse y inclus le nom commercial, les équipements et les marchandises s'y trouvant au moment de la vente.

Cette Annonce a été publiée au journal le temps du 18/7/2019.

2019T01115FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mornag 15/7/2019 quittance n° M042404, enregistrement 19201441. Mr Walid Ben Mustafa Ben Abdesalem Jlassi a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente tout commerce sise à cité Jaber Mornag à Mr Habib Ben Mohamed Habib Ben Idoudi Gharbi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à son adresse sis Cité Douimissi Mornag dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achorouk et le Quotidien le 18/7/2019.

2019R01871FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Maître Mouadh Ben Zayed Avocat auprès de la cour d'appel a rédigé un acte sous seing privé de cession de fonds de commerce entre Monsieur Taha Ben Ahmed Ben Salah Kachkach résident à Nabeul et la Société El Wifak Déco concernant la vente du fonds de commerce dont l'activité est «tous commerces» sis à l'avenue Abou Dhabi route de Nabeul - Hammamet - Nabeul et ce par acte sous seing privé de cession de fonds de commerce 24/6/2019 enregistré à la recette des finances Hammamet en date du 16/7/2019 sous le n°19203198 Quittance n°M098947 les oppositions s'effectueront entre les mains de l'acquéreur au siège de la Société sis à l'avenue des Martyrs résidence Farah L0C4 El Mourouj 5 Ben Arous pendant les délais prévus par la loi «dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au Jort.

2019R01882FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 28/6/2019 enregistré, le 28/6/2019 à la recette des finances Kalaa Kebira Sousse n° de quittance 37560 numéro d'enregistrement 19201273, Mohamed Ben Fkih Fraj, Titulaire de la CIN n°05592010 a vendu à Ali Kraied Titulaire de la CIN n°05571531, un fonds de commerce de drugstore, sis Avenue 14 janvier Kalaa Kebira Sousse.

Les éventuelles oppositions devront être formulées entre les mains de l'avocate Maître Ben Saad Najoua à son cabinet sis 5 Avenue Habib Thameur Sousse, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT.

La vente est publiée au journal le quotidien du 17/7/2019.

2019S00842FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Methamem Leila

Avocate à la cour de cassation

Rue Hsouna Ayachi immeuble el Amen Sousse

Tél : 73200705/29520011

MF798312/T

Par acte s.s.p le 28/6/2019 et enregistré le 28/6/2019 à la recette des finances avenue Khawerzmi kairouan sous le n°19202769 la Société «Yasmine Digital» dont le registre de commerce n°B09132902015 et MF14098952 a promis de vendre A Société Froui d'investissement la totalité du fonds de commerce du local sis à rue de l'environnement Bajem Kairouan et qui est exploité pour le commerce et vente de tout produit et accessoires de téléphonie mobile ou de télécommunication Les oppositions seront faites chez l'acheteur au lieu du fonds de commerce dans les délais légaux.

2019S00843FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite à un acte de donation rédigé par le notaire Leila Aloui le 25 juin 2019 enregistré à Sousse le 01/07/2019 quittance n° M058083 Mme Farida

Mlayeh a donné à sa fille Ahlem Fhal.

Tout le fonds de commerce exploité comme boutique de prêt à porter "MAGASIN. AHLEM".

situé à 43 Rue de la République Sousse Toute opposition sera acceptée dans une date de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

2019S00845FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié du 18/6/2019 par les deux notaires à Sfax Mziou Lotfi et Abid Mohamed, Monsieur Fakhfakh Abderrazak fait donation à son épouse Hachicha Rim et son fils Khaled d'un local situé à Sfax Souk Jedid Bab el Jebli activité artisanat Fakhar.

Et celui qui a une contestation se présente par une opposition écrite à Monsieur Fakhfakh Abderrazak au Local dans un délai qui ne dépasse pas 20 jours.

2019X00976FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date 4/7/2019 enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 4/7/2019 sous n° d'enregistrement 192008290 quittance n° MO27769

Monsieur Mokhtar Ben Rabeh Ben Drisi Tlailia titulaire de la CIN n°03729076 Délivrée le 20/12/2018 a vendu à Monsieur Dhiaeddine Ben Ali Ben Mohamed Hajji titulaire de la CIN n°07951971 délivrée le 31/1/2019 demeurant à Sidi Abbas Doura Ghardimaou.

Tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité «pâtisserie» au local sis avenue Hédi Chaker 8160 Ghardimaou.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur monsieur Dhiaeddine Ben Ali Ben Mohamed Hajji à l'endroit du fonds de commerce dans les délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 11/7/2019.

2019C00069FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/2/2019 enregistré à la recette des finances quai Tarak Ibn Zied Bizerte le 25/4/2019 sous le n°19202004, n° de quittance 41028, Monsieur Sadok Boudia, titulaire de la carte d'identité n°08133848, identifiant unique 945259/E, résident à 38 avenue Khortoba El Behira Ain Meriem Bizerte, vend et cède et transporte à monsieur Lasaad Wechtati, carte d'identité nationale n°02291472, résident à Ain El Hamra Boujazzem Béja, qui accepte la totalité du fonds de commerce (Café) sis Avenue Nelson Mandela 7000 Bizerte, et comprenant tous ses éléments corporels et incorporels à savoir, clientèle et droit au bail.

Les oppositions seront reçues par lettre recommandée avec accusé de réception chez maître Hamda Ben Saïd, matricule fiscal 1215007/F dont l'étude est au 20, rue Habib Thamer - Bizerte et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la république Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «EL Chourouk» le 7/5/2019.

2019W00226FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 1 et 2 juillet 2019 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 16 juillet 2019 sous n°19900723 quittance n°30057, rectifier par un acte complémentaire daté du 12 et 13 juillet 2019 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 16 juillet 2019 sous n°19900722 quittance n° 30058 Mr Mohamed Karim Ben Ali Majdoub titulaire de la CIN n°08260004 a vendu à la Société Bouanan Ben Abdallah représenté par Mr Foued Ben Ali Ben Abdallah Jaha titulaire de la CIN n°11813627 et Mr Mohamed Ben Jilani Ben Hedi Bouanan titulaire de la CIN n°00330714 le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sise au local situé Avenue Hédi Chaker Chebba Mahdia destiné au commerce de pains, de gâteaux et de pâtisserie en détail.

Toutes oppositions doivent être adressées au siège social de la Société Acheteur situé rue Om Kalthoum 5111 Hiboun Mahdia, dans un délai de 20 à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» le 19/7/2019.

2019I00106FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Mannouba le 29/4/2019 n° de quittance M030462 n°d'enregistrement 19201071 le liquidateur Mokded zoghlemi du café «Laeli Zamen » n° de la cin 03796404 située au 5 rue Farhat Hached Mannouba a cédé le dit fonds de commerce propriété des sieurs Rafik Kanzari cin n°00904603 et Lotfi Elmoez Farjallah cin n°05182347et Hammadi Ben Mansour Krida cin n°05225928 à Mr Tarek kallel cin n°07370587.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'administrateur centre Dorra Bloc A App n°2 Manar 3

Cette publicité a été insérée au journal Assabeh du 24/5/2019.

2019402652FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé datant du 31/5/2018, enregistré à la recette des finances Douar Hicher le 12/6/2018, sous n°18200878,

quittance n°M029381, la société Meriem Céram son gérant Abdelkarim Tajini CIN n° 03774181 a vendu le fonds de commerce sis au Klm 6 rue Mater Daouar Hicher Manouba à Mrs Mohamed Salah Tajini CIN n° 08051453 et Mr Kamel Tajini CIN n°03781224.

Toute opposition sera rendue entre les mains de rédacteur de l'acte Mme Samia Nawech l'avocate, à son bureau sis à cité Ettadhamen dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 17/7/2019.

2019402668FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 28/6/2019 enregistré le 4/7/2019 à la recette des finances de Morneg quittance n°M040866 enregistrement n°19201375, Mouhamed Mahdi Jamel CIN n°08717934 a cédé, à Madame Hayet Bent Hamouda Ben Romdhan, CIN 05673911 la totalité du fonds de commerce sis Ariana angle rue Hamza Ibn Abed Motaleb et rue Fatima Azahra destiné à un salon de thé.

Les oppositions se feront à l'étude de maître Tarek Alaimi, avocat, sis 03 rue Rhodes Mutuelle Ville Tunis et ce, dans un délai du 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J O R T.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 17/7/2019.

2019402670FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par l'avocat Maître Samir Jemali le 2/7/2019 et enregistré à la recette des Finances du Bardo, le 4/7/2019 sous le n° d'enregistrement 19202521 - quittance n°M070197, la société LA STORIA D'ITALIA» SARL au capital de 10000 dinars et dont le siège social est sis au Bardo Avenue Habib Bourguiba n°14 et immatriculée au registre de commerce sous le n°B01207532016 (matricule fiscal n°1481022/N/A/M/000), a vendu à Mohamed Ali Ben Med Bejaoui la totalité du fonds de commerce de restauration fast-food sis au Bardo Avenue Habib Bourguiba n°14 rez-de-chaussée, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être déposées chez Maître Amor Mejli à son Bureau sis au Bardo, rue Marrakech n°4 dans le délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette vente au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 17/7/2019.

2019402672FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 3/7/2019 à la recette des finances de la Marsa quittance n°M101682 enregistrement n°19204020 Monsieur Mohamed Haykel Ben Mlouka a vendu à Monsieur Saifedinne Achour tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels d'une activité lavage automobiles et vente des pièces de rechange et accessoires Autos sis au 22 Rue Imam Sahnoun Cité Ferdaoues Sidi Daoued - la Marsa.

Les oppositions doivent être formulées dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette publication au journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et qui a été publié au journal Achourouk le 13/7/2019 chez l'acquéreur Saifedinne Achour à son adresse sis au 53 Rue Habib Thameur Kheireddine la Goulette - Tunis.

2019402673FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé en date du 26 octobre 2018, enregistré à la recette des finances de la Goulette, Tunis le 31/10/2018 sous le numéro 18709342, et numéro du reçu 06133, Mme Nourhène Ayadi, a vendu à Mme Mariem Mejri, la totalité des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce du local commercial sis au 19 Bis Avenue Farhat Hached, Le Kram Ouest, Tunis.

Les oppositions doivent parvenir, dans les vingt jours de la date de parution de cette annonce au JORT, à l'adresse de l'acquéreur : 20 rue Jbel Barga Carthage Byrsa Tunis.

L'annonce sera publié au journal La presse le 19 juillet 2019.

2019402675FCCC2

Location gérance libre

Location gérance libre d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Megrine le 11/7/2019 quittance n°M058032 sous le n°19302842 Sté savonnerie printemps son représentant juridique Mr Adel Belhaj Yahya a loué la totalité du fonds de commerce en tant que gérance libre avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à 5 Rue Sousse Mégrine Ben Arous et dont l'activité est fabrication article bijoux à sté La chaine d'or son représentant juridique Mme Alit Bent Syoun Ben Feraji Bittan

Cette annonce a été publiée dans le journal Achorouk le 19/7/2019.

2019R01869FCCC3

Location d'un fonds de Commerce

«Gérance Libre»>

Suivant Acte SSP, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 27/6/2019 sous n°19301493 quittance n°M0048093.

La société «Centre d'Animation Samara » S.A., (I.U : 1455922L) représentée par son PDG Mr Mounir Mehdoui, titulaire de la CIN n°02801787, a loué à la société «FAHD» Sarl encours de constitution représentée par son gérant Mr Mohamed Ben Hédi Ali Massaoud, titulaire de la CIN n°02993800, la totalité du fonds de commerce du local dénommé «CASINO SAMARA » sis Avenue 14 Janvier Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 5 ans renouvelable à partir du 1/4/2019 au 31/3/2024.

Les oppositions se font aux mains de l'avocat Maître Hassen Ben Ameur à son cabinet sis Rue 3 Août Sousse, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2019S00846FCCC3

Location - gérance de fonds de commerce

Par un contrat de location - gérance d'un fonds de commerce rédigé par Me Hela Cherif en date du 14/6/2019 enregistré à la recette des finances de l'Autriche Tunis le 21/6/2019 sous quittance M061536, n° d'enregistrement 19302716 Madame Jamila Arouay épouse Chaabene Arouay inscrite au registre national des entreprises sous le numéro n°221188H a loué à Aymen Ghanoudi titulaire de la CIN n°09015004 datée du 02/01/2016 le fonds de commerce dénommé PIZZERIA CREPERIE SANDWICHER sis au 21 rue de Koweït Tunis pour une période d'un an du 01/6/2019 au le 31/5/2020.

Une publication de contrat a été effectuée aux journaux le Chourouk et le Quotidien 13/7/2019.

2019402677FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom: «Forum Tuniso-Canadien»

Siège social: 14 rue Amir Abdelkader-Mutuelleville 1002 Tunis.

Objet: Promouvoir l'échange scientifique, culturel et économique entre la Tunisie et le Canada.

Président: Walid Siala

Secrétaire général: Rabii Razgallah

Secrétaire général adjoint: Slim Saidani

Trésorier: Jihene Wakdi

vice président: Sofien Bouziri

Vice président: Mohsen Laabidi

vice président: Monia Lahyani

2019T01094APSF1

Avis

«Syndicat des copropriétaires de la résidence AL MAYAR II

En vertu du PV de l'AGC de la résidence AL Mayar II, du 19 décembre 2018, enregistré à la recette des finances le 13 juin 2019, sous le n° 19802936, quittance M003179, le syndicat des copropriétaires de la résidence AL Mayar II est constitué, sis en route Kaid Mohamed km 2 - rue Jalel Eddine Nakache - Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Mehdi Mounir : Président du syndicat
- Mr Kallel Wissem : Trésorier
- Mr Rekik Samer : Membre
- Mr Fourati Ahmed : Membre
- Mr Rebai Omar : Membre

Le syndicat des copropriétaires de la résidence Al Mayar II entame ses travaux officiellement le 1 janvier 2019 ».

2019X00971APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Partie saisissante : Mme Farhat Ines élisant domicile au bureau de son avocat Maître Rachid Mbarek 11 Rue d'Alger Tunis 1000 Matricule fiscal : 1225599Z/p/000.

Partie saisie : Mr Riahi Iskander C.I.N n°04605108 délivrée le 19/11/2003 en tant que débiteur solidaire avec la Société débiteur "Entreprise De Couture Internationale, élisant domicile au bureau de son avocat Hamadi Zaafrani 5 Avenue El Mamlka Arabie Saoudi Lafayette Tunis Etage 2 Bureau 4.

Avocat poursuivant : Maître Rachid Mbarek 11 Rue d'Alger, Tunis 1000.

La propriété objet de saisie : La totalité de la propriété dite El Mimosa 1, objet du titre Foncier 529031 Nabeul d'une contenance de six are quatre vingt quatorze centiare 06 a 94 ca sur lequel est édifié une Villa composée de deux étages, située à une zone Touristique, Résidence Mimosa grevée des hypothèques suivantes :

- Une hypothèque volontaire au profit de la Amen Banque d'une somme de (300.000, D000).
- Une hypothèque volontaire au profit de la Amen Banque d'une somme de (50.000, D000).
- Une hypothèque volontaire au profit de la Amen Banque d'une somme de (180.000, D000).
- Une opposition conservatoire au profit de Radhia Chouaib d'une somme de (51.472,947).

Prix de la propriété à adjudiquer : Est fixée par un million deux cinquante deux mille deux cent dinars (1252.200,000) suivant le rapport

d'expertise établi sur ordre de juge établi par l'expert Ali Chafii le 15 Novembre 2018 dûment taxé le 28 Novembre 2018 à ajouter les Frais de la procédure de saisie immobilière.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le 19 août 2019 à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Nabeul à 9h du matin. Toute personne peut visiter l'immeuble saisi et prendre connaissance du cahier des charges au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Visite du terrain : Toute personne peut visiter le terrain objet de saisie immobilière de 9h au 18h et peut prendre communication du cahier des charges au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant 11 Rue d'Alger, Tunis 1000, à laquelle une copie restera déposée. Pour les étrangers l'autorisation du gouverneur est obligatoire et les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins les tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Communication du cahier des charges : Toute personne peut prendre communication du cahier des charges au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2019T01117VEPA1

Annonce D'adjudication

Bureau Maître Yamina Ouesleti avocate

Rue Habib Bourguiba Siliana

Le saisissant: Faouzi Ben Hedi Rahmeni, siège de renseignement Bureau de son avocate Maître Yamina Oueslati rue Habib Bourguiba – Siliana –

Saisi : Omar Ben Ahmed chayeb, Siège cité El Qarawah Makthar Siliana

Désignation de l'immeuble saisi : propriété à caractère résidentiel situé dans le quartier de la municipalité de Qarawah Makthar sa superficie est d'environ 108 Mètres carrés dont 84 mètres carrés couverte, Il se compose de trois pièces, d'une cuisine et d'un WC qui s'ouvre sur le centre d'une salle non couverte de superficie de 24 mètres carrés.

L'avocate saisissante : Maître Yamina Oueslati Avocate, rue Habib Bourguiba Siliana

La mise à prix : 25.920,000 dinars.

L'indication de la date et l'heure de l'adjudication et du tribunal devant lequel elle aura lieu : Mardi 20 aout 2019 (20/8/2019) à 9 heures au tribunal de première instance de Siliana.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : Chaque jour de 10 heures à 16 heures pour tout autre renseignement contacter le tribunal de première instance de Siliana ou le bureau de l'avocate saisissante.

2019R01872VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après rabais de la mise à prix

Etude de Maître Mohamed Triki

Avocat à la cour de cassation

23 Avenue des Etats Unis 4ème étage Le Belvédère 1002 Tunis

Tél/Fax : 71.794131

Créancier saisissant : Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) S.A en la personne de son représentant légal (R.C n°B196131999 Tunis), ayant son siège social à Tunis 52 Avenue Habib Bourguiba immeuble STB Africa.

Partie saisie : Ammar Ben Larbi Boulifa, CIN n°00606848, demeurant au 48 rue Lavande Cité Fattouma Bourguiba Le Bardo (Tunis) et 24 rue Lavande Cité Fattouma Bourguiba Le Bardo (Tunis), en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la Société Industrie Thermique Tunisie (I.T.T).

Avocat poursuivant :

Maître Mohamed Triki avocat près la cour de cassation, ayant son étude au 23 avenue des Etats Unis d'Amérique 4ème étage Le Belvédère 1002 Tunis.

Immeuble mis en vente :

L'immeuble objet du titre foncier n°103783 Tunis dénommé "Jenaina" consistant en un terrain rectangulaire d'une surface de 488 m² sur lequel est édifiée une villa à usage d'habitation sise au 24 rue Lavande Cité Fattouma Bourguiba Le Bardo (Tunis), composée de 3 niveaux : un RDC d'une surface couverte de 182 m² composé d'une véranda, un salon, salle à manger comportant un coin de séjour de forme arabe, un hall menant aux toilettes, une cuisine avec une porte fenêtre ouvrant sur le jardin. Le 1er étage d'une surface couverte de 214 m2 environ accessible soit par l'escalier extérieur soit par l'escalier intérieur à partir du RDC, est composé d'une salle de séjour, quatre chambres à coucher, un coin de repas, un WC, une salle de bain et une salle de séjour de forme arabe. Le 2ème étage d'une surface couverte de 49 m², accessible par un escalier intérieur à partir du coin de repas du 1er étage, est composé d'un studio comportant des toilettes avec une douche, une terrasse, et trois chambres.

Le jardin comporte un studio d'une surface couverte de 29 m² composé d'une chambre à coucher, d'une cuisine et d'un WC. A l'entrée de la villa, et du côté droit, se trouve un garage d'une surface couverte de 17 m². L'immeuble manque d'entretien, plusieurs toits comportent de l'humidité, des murs sont fissurés. Le toit en dalle est couvert de faux plafond. Les murs sont en briques. Le revêtement du sol est en carreaux marbrés ou en faïence.

L'immeuble est équipé du courant électrique de l'eau potable et du chauffage central.

Mise à prix : la mise à prix rabaissée par le tribunal de 40 %, est fixée à la somme de quatre cent soixante douze mille cinq cent soixante Dinars (472.560,000 Dinars) outre les frais de poursuites et les honoraires d'avocat.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis (affaire n°6875), le Mardi 20 Août 2019 à partir de 9 heures du matin.

Visite de l'immeuble : L'immeuble peut être visité tous les jours à partir de 10 heures jusqu'à 17 heures.

Observation : Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable du gouverneur de Tunis.

Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de consulter le cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criés du tribunal de première instance de Tunis ou en l'étude de l'avocat poursuivant.

2019R01875VEPA1

Vente aux enchères publiques

en vertu d'une adjudication sur surenchère

Maître Khaled Kouki

Avocat près la cour de cassation

56 Avenue de la République Béja

Tel : 78.450.109

GSM : 98.329.172

MF : 000 PA 743108

Le surenchérisseur, Fethi Ben Ali Zouabi, de nationalité tunisienne, né à Béja le 14/12/1967 marié selon le régime des séparations des biens, commerçant, titulaire de la CIN : 02264009 délivrée le 19/5/1999.

L'avocat du surenchérisseur :

Maître Khaled Kouki Avocat auprès de la cour de cassation, 56 avenue de la république, Béja.

MF : 000PA743108.

Poursuivant :

Tarek Ben Houcine Ben Taib Ben Mohamed Bouani, tunisien, né à Béja le 4/7/1969, marié selon le régime de séparation des biens conjugaux, gérant d'une société, demeurant Rue Cité Erriadh.

Avocat du poursuivant :

Maître Haithem Amri Avocat à la cour d'appel, son bureau sis Rue Assad Ibn Al Fourat - Béja 9000, son matricule fiscal n°1252283/J.

Le saisi :

Monsieur Lazhar Ben Romdhane Ben Abbes Ben Halel Wahabi, Tunisien, né à Nefza le 8/5/1965, marié selon le régime de séparation des biens conjugaux agent d'une banque demeurant Rue Amor Kalchani - Hawari - Béja gouvernorat de Béja, titulaire de la carte d'identité nationale n°02257024 délivrée à Tunis le 19/9/2000, titulaire de l'acte de naissance n°50 de l'année 1965 établi à Nefza.

L'adjudicataire :

Fethi Ben Ahmed Ben Khemaies Khezami, titulaire de la CIN : 07375931, délivrée à Tunis le 25/10/2017, ouvrier, demeurant à Bessanhaji Menihla Ariana.

L'avocat de l'adjudicataire :

Maître Habib Jelassi, 13 avenue Hedi Nouira, Menzel Bourguiba, Bizerte, MF : 1295170/K.

L'immeuble objet de la saisie :

La totalité de l'immeuble dénommé «Lazhar» sis à la délégation de Béja, gouvernorat de Béja, composé d'une seule parcelle n°113 répartie en trois cent quarante cinq parts (345 parts) ayant une superficie de trois cent quarante cinq mètres carrés.

Le titre foncier n°17000 Béja est l'objet de la totalité de l'immeuble dénommé «Lazhar» situé à la délégation de Béja gouvernorat de Béja et exactement à la parcelle n°113 située à l'est de la Médina Jadida prés de la mosquée et à sa façade, limitée au sud par le lot n°116 au nord une rue et à l'est les deux lots 114 et 115 et à l'est une Rue, par ailleurs il est composé de :

- Un rez-de-jardin relié au rez-de-chaussée composé de 02 chambres à coucher et une cuisine en cours de travaux avec des toilettes et une cour la totalité de la superficie couverte est égale à 66 mètres carrés en plus d'une véranda ayant une superficie de 35 mètres carrés et l'avancement des travaux est à environ à 50%.

- Un rez-de-chaussée au dessus du rez-de-jardin ayant une superficie de 175 mètres carrés composé; de 03 chambres à coucher, une cuisine, un salon, une salle à manger, une salle de bain des douches non terminées et un garage à deux portes ouvrant sur la rue d'en face ayant une superficie de 35 mètres carrés situé à l'est de la parcelle.

- Cet immeuble est immatriculé au nom du débiteur saisi Lazhar Ben Romdhane Ben Abbes Ben Hlal Wahabi en date du 10/3/2009 (dépôt à Béja, registre n°79, n°474).

- Les charges supportées par l'immeuble :

1- Hypothèque volontaire sur la totalité de l'immeuble garantissant une dette égale à 10.000000 dinars établie le 02/9/2009, dépôt à Béja, registre 84, n°60 au profit de la Banque arabe de Tunisie au nom de son représentant juridique.

2- Hypothèque volontaire sur la totalité de l'immeuble garantissant une dette égale à 18.000000 dinars établie le 10/7/2012, dépôt à Béja, registre 2012/01, n°4114 au profit de la Banque arabe de Tunisie au nom de son représentant juridique.

3- Hypothèque volontaire sur la totalité de l'immeuble garantissant une dette égale à 20.000000 dinars établie le 16/5/2014, dépôt à Béja, registre 2014/01, n°2846 au profit de la Banque arabe de Tunisie au nom de son représentant juridique.

4- Hypothèque volontaire du 1er degré sur la totalité de l'immeuble garantissant une dette égale à 50.000000 dinars établie le 24/7/2018, dépôt à Béja, registre 2018/02, n°1285 au profit du saisissant Monsieur Tarek Ben Houcine Ben Taib Ben Mohamed Bouani qui l'a transformé en saisie foncière objet de ce cahier des charges.

5- Sommation faisant foi d'une saisie foncière sur la totalité de l'immeuble à la demande de la Société Jamil au nom de son représentant juridique, dépôt à Béja, registre 2018/02 n°1878 en date du 19/11/2018.

Le prix d'ouverture : la somme de l'ouverture de l'immeuble saisi est arrêtée à cent soixante quatre mille cinq cent trente dinars (164.530.000 dinars).

Date de l'adjudication, l'heure et le tribunal compétent : l'adjudication sera effectuée de jeudi 15 Août 2019 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Béja, sise à l'avenue Habib, Béja.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : Le cahier des changes est disponible au greffe du tribunal de 1ère instance de Béja ou au bureau de l'avocat de surenchérisseur comme il est possible de visiter l'immeuble objet du saisi tout au long de la semaine.

Pour participer à l'enchère il est obligatoire de désigner un avocat inscrit à la cours d'appel ou la cour de cassation et consigner le tiers du prix d'ouverture à la caisse des consignes ou déposer un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

MF : 000 PA 743108

2019R01881VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la société Tunisienne de Banque en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hédi Nuira Tunis.

Partie saisie: héritiers Béchir Ben Ali Amara , sont : Sa Femme et ses fils

1- Bediaa Bent Esghaier EI, Ameri,

2- Foued Ben Béchir Ben Ali Amara

3- Narjes Bent Béchir Ben Ali Amara,

4- Mansour Ben Béchir Ben Ali Amara

5- Anis Ben Béchir Ben Ali Amara

6- Wafa Bent Béchir Ben Ali Amara

7- Sahbi Ben Béchir Ben Ali Amara

Ses Fils de sa femme décédée Jaria Bent Mohamad Chouaieb qui sont :

8- Fethi Ben Béchir Ben Ali Amara

9- Salwa Bent Béchir Ben Ali Amara

10- Leila Bent Béchir Ben Ali Amara

11- Ali Ben Behir Ben Ali Amara

12- Abdelfateh Ben Béchir Ben Ali Amara,

Tous demeurant à la place de l'indépendance kalaa sghira Sousse

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, 3 Rue Iben Badiss Khezema Est Sousse, titulaire d'un matricule fiscal 798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de la propriété sise à Kalaa Sghira Sousse d'une superficie de 3874 m2, objet du titre foncier n°33076 Sousse dénommé «el mnawr VIII» et qui présente un terrain agricole englobé par le plan d'aménagement urbain de la ville de Kalaa Sghira se situant dans la zone agricole N Aa, il se compose de 2 lots :

Le lot n° 661 boisé d'oliviers, Ces limites : Est et nord lot n° 664, ouest lot n°657, sud les lots 658 et 664 Lot n°670 a une forme rectangulaire, Boisé d'oliviers , ces limites Est lot n°671, nord les lots n°645 et 666 , ouest les lots n°666 ,664 et 665, sud les lots n°653,652 et 665.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à la somme de cent quatre vingt treize mille sept cents dinars (193.700.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mardi 20/8/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2 Sahloul.

Conditions de visite de l'immeuble : chaque jour de 9h a 17 h.

2019S00844VEPA1

Vente aux enchères publique

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banquc du sud 3éme étage Sfax

- La partie poursuivante: Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A.

R.C: B187 88 1996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

- La partie saisie :

Mohamed Hbib Ben Noureddine Ben Habib Trigui, CIN 05388321, demeurant à route Gremda km6 Markez Kammoun Sfax.

- L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

- L'immeuble saisi : L immeuble sis à la route de Gremda Markez Kammoun Sfax d'une contenance de 527 m2 clôturé du coté sud par Tawfik Trigui , du coté est et nord par feux Noureddine Trigui, du coté nord par une route d'où son entrée consistant en un terrain contenant une villa moderne d'une superficie couverte de 207 m2 contenant une veranda, un hall, 5 chambres, une cuisine, une salle de bain et une toilette.

L'immeuble est équipé par l'eau potable et l'électricité.

- Mise à prix : (282.000.000) frais en sus.

- La date et lieu de la vente :

Le 21/8/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de sfax 2.

- Visite de l'immeuble :

Se fait tous les jours de la semaine. Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de sfax2 où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X00969VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction du prix de 40%

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage - Sfax

Matricule fiscal : 000PA580954W

Créancier saisissant :

TUNISIAN SAUDI BANK, Société anonyme, dont le siège social est à Tunis 32 Avenue Hédi Karray - 1082 Tunis cité El Mahrajane 1002 Tunis, immatriculée au registre de commerce du tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B16641997, identifiant unique au registre national des entreprises et matricule fiscal 013026/F/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

1) La société tunisienne Whichi Toumour, SARL, représentée par son gérant, immatriculée au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Gabés sous le n°B2212862009, identifiant unique au registre national des entreprises et matricule fiscal 1086830K, ayant son domicile à Av. Palestine Mareth 6080 Gabés. (Débiteur principal)

2) Souad Bent Belgasem Marzouki, secrétaire, demeurant à Sakit Ezzit Av. Ali Bech Hanba n°96 Sfax (titulaire de la CIN n°00501371 (caution hypothécaire).

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Désignation de l'immeuble :

Immeuble immatriculé objet du titre foncier n°64324 Sfax dénommé «Olfa 191» correspondant à la parcelle n°135 du plan de lotissement du titre 31213 Sfax avec les parties communes s'élevant à 88/9370 représentant la part revenant à l'appartement du titre mère n°31213 Sfax.

Le titre foncier n°64324 Sfax dénommé «Olfa 191» consiste en un appartement d'habitation n°5E2 situé au 5ème étage de l'immeuble «Olfa Palace» situé à av. Majida Boulila Sfax. L'appartement comporte un couloir donnant à un salon et 3 chambres et une salle de bain une cuisine comportant une porte donnant à un petit balcon. Sa surface est de 88 m².

L'appartement est équipé d'électricité et d'eau potable.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à 63.360,000 dinars y après réduction du prix initial de 40% sans les frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Les charges :

1- Hypothèques :

- Hypothèque au profit de Tunisian Saudi Bank garantissant un montant de 32.000,000 dinars outre les intérêts

- Hypothèque au profit de Tunisian Saudi Bank garantissant un montant de 100.000,000 dinars outre les intérêts

- Hypothèque au profit de Tunisian Saudi Bank garantissant un montant de 180.000,000 dinars outre les intérêts

2- Règlement de copropriété :

Le propriétaire reste soumis au règlement de copropriété désigné dans le titre foncier auquel est soumis tous les propriétaires des appartements de l'immeuble.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi dix neuf août de l'année deux Mille dix neuf (19/8/2019) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 1 sis à la rue Victor Hugo n°30 Sfax.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires des bureaux. Pour de plus amples renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où a été déposé le cahier des charges, ou à l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2019X00972VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction du prix de 40 %

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

Matricule fiscal : 000PA580954W

Créancier saisissant : TUNISIAN SAUDI BANK, Société anonyme, dont le siège social est à Tunis 32 Avenue

Hédi Karray - 1082 Tunis cité El Mahrajane 1002 Tunis, immatriculée au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B16641997, identifiant unique au registre national des entreprises et matricule fiscal 0130261E/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma. Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

1) La société tunisienne Whichi Toumour, SARL, représentée par son gérant, immatriculée au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Gabes sous le n°B2212862009, identifiant unique au registre national des entreprises et matricule fiscal 1086830K, ayant son domicile à Av. Palestine Mareth 6080 Gabès (débiteur principal).

2) Mohamed Housin Ben HfaiedH El Whichi, gérant de société, demeurant à Sakit EzzIt Av. Ali Bech Hanba n°96 Sfax (titulaire de la C.IN. n°01024736 (caution hypothécaire)

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

Désignation de l'immeuble :

Immeuble immatriculé objet du titre foncier n°64310 Sfax dénommé «Olfa 177» correspondant à la parcelle n°120 du plan de lotissement du titre 31213 Sfax avec les parties communes s'élevant à 8819370 représentant la part revenant à l'appartement du titre mère n°31213 Sfax.

Le titre foncier n°64310 Sfax dénommé «Olfa 177» consiste en un appartement d'habitation situé au 4ème étage de l'immeuble «Olfa Palace» situé à l'angle de l'av. Majida Boulila et route Gremda Sfax Bloc E. L'appartement comporte un salon un couloir 3 chambres et une cuisine comportant une porte donnant à un balcon et une salle de bain. Sa surface est de 88 m².

Le sol en carrelage les fenêtres en aluminium. L'appartement est équipé d'électricité et d'eau potable.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à 73.920,000 dinars après réduction du prix initial de 40% sans les frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Les charges :

1- Hypothèques :

- Hypothèque au profit de Tunisian Saudi Bank garantissant un montant de 60.000,000 dinars outre les intérêts

- Hypothèque au profit de Tunisian Saudi Bank garantissant un montant de 180.000,000 dinars outre les intérêts

- Hypothèque au profit de Tunisian Saudi Bank garantissant un montant de 32.000,000 dinars outre les intérêts

- Hypothèque au profit de Tunisian Saudi Bank garantissant un montant de 100.000,000 dinars outre les intérêts.

2- Un commandement valant saisie exécution,

3- Location.

L'appartement est loué à des étrangers africains moyennant un loyer mensuel de 420d sans détermination de durée par l'expert.

4- Règlement de copropriété : Le propriétaire reste soumis au règlement de copropriété désigné dans le titre foncier auquel est soumis tous les propriétaires des appartements de l'immeuble.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi dix neuf Août de l'année deux Mille dix neuf (19/8/2019) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 1 sis à la rue Victor Hugo n°30 Sfax.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires des bureaux. Pour de plus amples renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où a été déposé le cahier des charges, ou à l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2019X00973VEPA1

Vente aux enchères publiques

Apres réduction du prix de 40%

Etude Maître Abdélkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

Matricule fiscal : 000P A5809S4W

Créancier saisissant : TUNISIAN SAUDI BANK, Société anonyme, dont le siège social est à Tunis 32 Avenue Hédi Karray - 1082 Tunis cité El Mahrajane 1002 Tunis, registre de commerce n°B16641997 au tribunal de 1ère Instance de Tunis et au registre national des entreprises matricule fiscal 013026/E/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

Lobna Almi, sans travail, demeurant à avenue Hakika impasse Sidi Slimane n°8 Tunis et à 52 avenue Houcine Bouzayen Tunis (titulaire de la CIN n°04668800)

Abdelaziz Ben Habib Kotti, gérant de société, demeurant à Avenue Ibn Tamime Sokra Ariana (titulaire de la C.IN. n°05257934)

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Désignation de l'immeuble :

Un immeuble situé à route Menzel Chaker km 4 Sfax il consiste en un terrain presque rectangulaire à vocation d'habitation sur lequel est

édifiée une villa relativement moderne. Il mesure du Nord au sud des deux cotés Est et Ouest 24 ,50 m et de l'Est à l'Ouest du sud 23,50 m et de du Nord 34,20m avec une inclinaison du coin sud Est Nord.

Sa surface est de 880 m² la surface de la construction environ 184 m² l'immeuble comporte une porte en fer ouvrant du cote Est, une autre porte ouvrant du cote sud avec 2 volets par lesquels l'entrée au jardin et une allée la porte d'entrée de la villa est en bois avec 2 volets il donne sur un hall de 19,50 m² et un porche de 5,47 m², un salon de 20,29 m² et une ouverture.

A droite une chambre de 14,52 m² avec 2 fenêtres, une 2ème chambre de 16 m² comportant un dressing et une fenêtre une salle à manger de 18,44 m² avec 2 fenêtres donnant à un couloir couvert de faïence jusqu'au plafond avec un lavabo. Une salle de bain une toilette et une cuisine de 21,45 m² avec une porte donnant sur une véranda nord avec un lavabo en inox et une allée et des escaliers donnant sur une véranda sud.

Ce terrain est entouré par un trottoir du coté est et sud. Clôturé par des murs de tous les côtés et un jardin, l'état de la construction est au dessus du moyen.

Il est limité du sud par une rue en sable de 8,20m de largeur par la quelle l'entrée, de l'Est par une vue de sable de 9,85 de largeur, du nord une rue pointue de sable de 5 ,85 m de largeur de l'Ouest par Hédi Mdayni.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble a été estimée à 184.920 000 dinars après réduction du prix initial de 40% sans les frais détaillés comme suit :

110. 952, 000 d mise à prix de la nue propriété après réduction du prix initial de 40% 73. 968, 000d mise à prix du droit d'usage après réduction du prix initial de 40%

Tel que déterminé par l'expert Mohamed Sallemi désigné par l'ordonnance sur requête n°4663 du tribunal Sfax 2 sans frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le mercredi le vingt huit Août de l'année deux mille dix neuf (28/8/2019) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal dei première instance de Sfax 2 sis à la zone 3 avenue 4 Ahmed Aloulou à coté de la caisse nationale de la sécurité sociale.

Observations : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires des bureaux. Pour de plus amples renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où a été déposé le cahier des charges, ou à l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2019X00974VEPA1

Vente aux enchères publiques

Créancier poursuivant : Dorra Bent Mohammed Hentati, tunisienne, née le 25/7/1977, enseignante, mariée, demeurant à rue Hedi Chaker rue du Travail n°154 El Ain Sfax, titulaire de la carte d'identité nationale n°05364087.

Partie saisie : Adel Ben Said Wali, tunisien né le 6/5/1958, propriétaire d'un atelier de menuiserie, non inscrit au registre du commerce, demeurant à route Lafrane Km 8,5 Merkez Wali Sfax, titulaire de la carte d'identité nationale n°01253615

Avocat poursuivant : Maître Tahar Ellouze, rue Salem Harzallah, Immeuble Ettijari Bank Sfax.

Description de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité du terrain nu situé entre route El Ain et route Lafrane Km 10 Sfax. On accède à travers une impasse qui dérive du bord est de la route El Ain et à distance de 400 m de la dite route. Il se trouve dans une zone qui connaît un développement urbain. Il est aussi compris dans la zone cadastrale Alawabad, lettre "G". Il est limité du nord par un passage commun de 8 m, de l'ouest par le lot n°3 appartenant à la partie saisie, du sud par Frikha et de l'est par un passage de 8 m. Il mesure à partir du coin sud-est vers le nord 21,51 m. Puis de 5.06 m vers l'ouest avec une inclinaison vers le nord composant ainsi un angle, puis vers l'ouest 22,54 m puis vers le sud 25,64 m puis vers l'est 26,55 m. Le terrain est d'une superficie de pour 659 mètres carrés (659 m²).

La mise à prix : Trente trois mille dinars (33.000,000 D) frais en sus

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi le 28/8/2019 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance Sfax2 sis à la troisième 4 rue Ahmad Aloulou Sfax.

La visite de l'immeuble saisi : Elle peut se faire tous les jours aux heures de travail.

2019X00978VEPA1

Vente à l'enchère publique

Maître Monji Dziri

Avocat auprès de la cour de cassation

28, avenue Alexandre Dumas Sfax

Tel : 74227591

Matricule fiscal : N°000-P-A-6302 30/T

Le saisissant : Iyadh Sellami, Syndic de faillite de la société Tlili de construction métallique et représentant de la masse des créanciers, sis route aéroport Km 0,5 Immeuble Abdelaziz Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Monji Dziri, avocat auprès de la cour de cassation sis 28, rue Alexandre Dumas - Bab Bhar - Sfax.

Le saisi : Tlili Ben Hassan Ben Salah Tlili, gérant de société demeurant route Sokra Km 2,5 au 04 passage Sfax et route de l'aéroport Km8 auprès de la salle des fêtes Montazah Sirine sfax.

Le bien exposé à la vente : Vente d'un lot de terrain de surface 1312 mètres carrés de dimensions du côté est en direction sud-nord 29,60 mètres et de l'ouest limité par le coin nord-sud 18,30 mètres puis il dévie à l'est 0,2 mètres et vers le sud 11,50 mètres et au nord 45 mètres limité au sud le reste du lot de terrain n°7 sujet de l'acte de propriété n°57813 Sfax nommé MASRAB DAJEL BIS et à l'est un passage et à l'ouest un voisin et au nord un côté du lot n°7 sujet de l'acte de propriété demandé. Bâtit sur ce lot de terrain une villa d'une surface de 384 mètres carrés composée à l'est d'une véranda et une médiane et une salle de réception puis un couloir et une salle de bain puis trois chambres et une autre chambre avec une salle de bain, des toilettes, une cuisine, une véranda orientée vers l'est et un entrepôt et escaliers. Ce lot est composé de 1230 parts d'un total de 2242,5 parts revenant au saisi sujet de l'acte de propriété n°57813 Sfax nommé MASRAB DAJEL BIS composé de 112197 parts situé dans la foret de Sfax à la limite nord du Wadi Agareb et à la limite sud de la route n°22. Il a été caractérisé et personnalisé par le rapport de l'expert Monsieur Abdelhafidh Fakfak en date du 12/4/2019 à titre d'exécution de l'ordonnance sur requête n°4002 rendue par Monsieur le Président du Tribunal de première instance de Sfax2 en date du 20/02/2019 objet d'un commandement valant une saisie immobilière sous le n°11024 déposée par Maître Mohamed Najar Sassi le 8/5/2019 inscrit au titre foncier sous le n°57813 Sfax en date du 10/6/2019.

La mise à prix : la mise à prix est déterminée pour l'enchère dans la vente du bien saisi à 548.240.000DT.

Chacun souhaitant participer aux enchères doit déposer le tiers de la mise à prix, cest-à-dire ce qui est égal à 182.746.666DT avant la date de la vente. La visite du bien est possible tous les jours ouvrables de la semaine pendant les horaires du travail.

Pour tous renseignements utiles le contact se fait au niveau du secrétariat du tribunal de première instance Sfax2 où a été déposé le cahier des charges et le rapport de l'expertise en date du 12/4/2019 Ainsi qu'au bureau de Maître Monji Dziri l'avocat auprès de la cour de cassation sis au 28, rue Alexandre Dumas Sfax.

Noter bien que les étrangers doivent avoir préalablement une autorisation de la part de Monsieur le Gouverneur de Sfax, de même que l'enchère ne se fait que par l'intermédiaire d'un avocat.

Date de l'enchère : l'adjudication du bien immeuble se fait à la salle des ventes des biens Immeubles du tribunal de première instance de Sfax2 à l'intermédiaire d'un avocat.

Date de l'enchère : l'adjudication du bien immeuble se fait à la salle des ventes des biens Immeubles du tribunal de première instance de Sfax2 à son siège sis 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS (Caisse nationale de sécurité sociale) Sfax El Jadida Sfax la matinée du mercredi correspondant au vingt et un août année deux mille dix neuf (21/8/2019) à neuf heures du matin (09H) et suivant.

2019X00979VEPA1

Adjudication immobilière

Saisissant : TUNISIAN SAUDI BANK (ancienne STUSID BANK), en la personne de son représentant légal société anonyme de capital de cent millions de dinars dont le siège social est à Tunis au 32 rue Hadi Karay, MF : 013026/B/P/M/000.

Saisi : Les héritiers du Mahfoudh Hatem :

- Miladi Jihen en son nom et au nom de sa fille mineur Mahfoudh Razanne, rue de la poste, Kélibia.

- Mahfoudh Mouhamed rue de la Libye, Kélibia,

- El Majid Moufida, rue de la Libye, Kélibia.

Avocat poursuivant : Maître Ben Nasr Anis, 86 Avenue Hadi Cheker, deuxième étage, Nabeul, MF : 000/P/A/1107308/N.

Désignation de l'immeuble saisi :

- Des parts indivisés objet du titre foncier n°607359 Nabeul nommé «NARJESS 22» d'une superficie totale de (500 m²), (500 parts indivises), sis à gouvernorat de Kélibia, composé de la parcelle numéro 556 D, située dans la banlieue souterraine du centre ville de Kélibia, couvertes par l'exemple du développement urbain destiné à attirer des bâtiments résidentiels individuels, traitées via des routes reliées à l'association de la route régionale n°27 entre Kélibia et Hawaria, consiste à une terre blanche contenant une maison non complète.

- Des parts indivisés objet du titre foncier n°537923 Nabeul nommé «EL NAJET» d'une superficie totale de (100 m²), (100 parts indivises), sis à gouvernorat de Kélibia, composé de la parcelle numéro 591 située dans la banlieue souterraine du centre de la ville de Kélibia, couvertes par l'exemple du développement urbain destiné à attirer des bâtiments résidentiels individuels, traitées via des routes reliées à l'association de la route régionale n°27 entre Kélibia et Hawaria, y construit (02) maison à la disposition de Jalal al-Ajili et Nadia Taleb et le reste de la place des oliviers et un passage.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (84620.000 dt) devisée en (78120.000 dt) prix des parts indivises objet du titre foncier n°607359 Nabeul nommé «NARJESS 22» et (6500.000 dt) prix des parts indivises objet du titre

foncier n°537923 Nabeul nommé «EL NAJET» ajouter aux excellentes dépenses qui seront annoncées le jour de l'enchère.

Lieu et date et l'heure de l'adjudication : le lundi (19/8/2019) à neuf heures du matin et suivi à l'audience des saisies immobilières devant le tribunal de première instance de Nabeul.

Conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité :

- Vous trouverez le cahier de charge au greffe de la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Nabeul et au Bureau du Maître Ben Nasr Anis et vous pouvez visiter les biens immobiliers au cours des jours et des heures du travail administratif.

- Les étrangers doivent obtenir une autorisation préalable de Mr. le Gouverneur de Nabeul pour participer à l'adjudication.

- Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

MF : 000 PA 743108

2019N00476VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière au tribunal de première instance de Monastir

Affair n°3090

Poursuivante : Fatma b. Ahmed Lahmar, ouvrière de couture demeurant rue Taher Maref à Teboulba.

Partie saisie : Jalel b. Fraj Rafrafi, Retraité, demeurant rue Elmoukaouimine à Ksar hlel.

Avocat poursuivant : Maitre Gjima Mohamed, avocat à la cour d'appel centre commercial Moknine.

M.F 832659/S

Description du bien mis à la vente : Toute la maison de rez de chaussée entourée de deux cotés ouvre sur une route de 6 mètres de largeur rue ginia construite par la société nationale foncière tunisienne de centre et introduite sur une extension sur la façade par la construction d'un garage et d'une chambre à coucher dans le dernier coté demeurant dans la région Bir Ali Hlel cité maisons Maka à Ksar Hlet ayant pour bordures des maisons voisines; composée de : un hall, un salon, une cuisine, une toilette avec une douche, deux chambres à coucher qui ouvrent dans une cour de 5.20 mètre de largeur et une partie en brike de 0.25 mètre d'épaisseur, le toit en béton et la superficie de la maison s'élève à 80 m2.

Mise à prix : Trente neuf mille six cent quatre vingt seize dinars après la diminution 40 pourcent de valeurs il était soixante six milles et cent soixante dinars (661600.000) selon l'évaluation faite par l'expert judiciaire Mr Mohamed Trimech dans son rapport d'expertise daté du 1/3/2017 fait par ordonnance sur requête du président du tribunal de première instance de Monastir n° 25597 du 8/2/2017.

Date et lieu des enchères : la vente aux enchères aura lieu dans la salle des ventes du tribunal de première instance de Monastir le mercredi 7/8/2019 à partir de 9h du matin.

- ne peut participer aux enchères que celui ayant consigné au moins le tiers (1/3) de la mise à prix à l'exception de la poursuivante qui est exonérée de cette obligation.

- la visite des lieux est fixée chaque dimanche de midi (12h) à quatorze heures (14).

- la cahier des charges est soumis aux greffes du tribunal de première instance de Monastir.

Pour plus amples renseignements contactez bureau d'études de Maitre Mohamed Gjima sus mentionné.

2019P00294VEPA1

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat Près La Cour de Cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

TEL : 71.801.300

FAX : 71.783.701

Matricule fiscal : 182910Q/M/P/000

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, M.F 0000120HPM000.

Partie saisie : Monsieur Kabil Ben Sassi Ben Amor Ben Mabrouk (CIN n°06419204) demeurant à El Mhadhba (المهاذبة) Bouargoub, Gouvernorat de Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Designation du Bien à vendre : 1915,079 parts indivises du T.F. n°640709 Nabeul dénommé «El Anouar 45» répartie en 12.700 parts consistant en un terrain agricole nu et non exploité sis à Bir Bouargoub Gouvernorat de Nabeul.

Mise à prix : (28.123,318 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi 19 Août 2019 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Grombalia à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé aux greffes du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2019402651VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude maître Sami Kotti

Avocat à la cour de cassation

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tupis

TEL : 71 784.579/ 71.800.159

FAX : 71.786.728

Matricule fiscal : 000/P/A/509781 N

Partie poursuivante : la société de Nutrition du sud « NUTRISUD » société à responsabilité limitée- son identifiant unique est 0420393 V - ayant son siège social à la route de Mahdia Km 10 - Merkez Sebai Sfax.

Partie saisie : M.Mustapha Mezghani - débiteur principal – demeurant au 13 rue Slimen Ben Slimen 2092 El Manar 2 Tunis , Mme Mouna Aroussi - caution solidaire - demeurant au 13 rue Slimen Ben Slimen 2092 El Manar 2 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Sami Kotti – Avocat à la cour de cassation - 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble Saisi: La totalité de 3000 parts indivises (soit 1500 m2 pour chacun) dans la propriété dite «Nahli 14» objet du titre foncier n°888 Ariana (3000/130660) et qui constitue une parcelle de terrain nu sis à cité paralelle à l'autoroute Tunis – Bizerte - Nahli Ariana et dont la façade principale ouvre sur une piste agricole.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme d'un million deux cent quarante mille cinq cent dinars (1.240.500 D.000).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le lundi 19/8/2019 à 9H et à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance d'Ariana ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2019402654VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction du prix de 40%

Etude maître El Arbi Zarrouk

Avocat près la cour d'appel

48 rue d'Iran, Tunis

Tel : 55611011

MF : 1191497/h/p/000

Partie poursuivante : AMEN BANK, société anonyme, représentée par son président directeur général, inscrite au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le n°B176041996 domicilié à Avenue Med V, Tunis (en sa qualité de poursuivant).

Parties saisies : 1- Rchid Ben Ahmed Tefjani, titulaire de la CIN n°03591861, domicilié à Sijoumi n°78 rue 4850, Tunis et lorsqu'il est nécessaire au n°07 rue 4877 Sidi Hassine Sijoumi.

2- Fethia Bent Mohamed Touejni, titulaire de la CIN n°05706432, domiciliée à Sijoumi n°78 rue 4850, Tunis et lorsqu'il est nécessaire au n° 07 rue 4877 Sidi Hassine Sijoumi.

Avocat poursuivant : Maître El Arbi Zarrouk, domicilié à 48 rue d'Iran, Tunis.

L'immeuble saisi : La propriété saisie consiste en 1852, 8071 parts indivises de la totalité de 124416 parts constituant la propriété dénommée "MAFRAK KAYASET" objet du titre foncier n°8446 Manouba. Elle consiste en précision d'un lot d'une superficie de 200 m² sur lequel est édifié un bâtiment sis à 07 rue 4877 Sidi Hassine Sijoumi Tunis. Ledit bâtiment se compose d'un rez-de-chaussée, une mezzanine et deux étages. Le rez-de-chaussée est sur la rue principale n°4877, pour y accéder il faut passer par une grande porte en fer qui conduit à une allée commune entre la propriété saisie et autres propriétés; il est composé d'un bureau, un autre local exploité un salon d'exposition et vente des produits, ensuite des vestiaires, un WC, un atelier et un local commercial. Par l'allée commune, on passe à un escalier conduisant à la mezzanine composée deux bureaux et un laboratoire. Par une allée on passe au premier étage. Cet étage consiste en un local il usage d'habitation luxe, avec une porte en bois composée; d'un hall, un salon, trois chambres l'une d'elle équipée d'une salle de bain l'autre équipée d'un balcon, une cuisine équipée d'un balcon, un WC et une salle de bain. Le deuxième étage est composé de trois appartements; le premier est d'une superficie de 75 m² approximativement loué au tiers, composé d'une chambre, un salon, une chambre à coucher, une salle de bain et une cuisine. Le deuxième est d'une superficie de 75 m² composé d'une chambre, un salon, une chambre à coucher, un couloire et une cuisine laquelle conduit à un balcon, une salle de bain et un WC. Le troisième est d'une superficie approximative de 50 m², loué au tiers, composé d'une chambre, un salon, une chambre à coucher et une cuisine conduisant à un balcon et un WC.

Mise à prix : La mise à prix est fixée, après réduction du prix indiqué par l'expert de 40% à trois cent dix huit mille trois cent soixante douze dinars et 389 millimes (318. 372 D, 289) à laquelle il s'ajoute les frais et honoraires fixés par le tribunal à l'occasion de la première audience soit trois mille quatre vingt dix dinars et 096 millimes (3. 090 D, 096).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi 5 août 2019 à 9 heures du matin et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 2, sis à la route de Béja sidi Bassine, Tunis.

Les conditions de participation aux enchères :

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine tout au long de la journée.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis2 pour consulter le cahier des charges.

- La participation aux enchères ne peut se mire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix, ou présentation d'un chèque certifié portant le dit montant ou encore une garantie bancaire irrévocable dudit montant. Pour les étrangers il faut au plus, le cas échéant, obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2019402671VEPA1

Avis aux créanciers

Arrêtés et clôture des procédures de liquidation

De succession du défunt Mohamed Arfeoui

Titulaire de la CIN no 00307851

Maitre Mondher Hamdi en sa qualité de liquidateur de la succession du défunt Mohamed Arfeoui, en vertu de l'affaire n°142 émanant du tribunal de première Instance de Tunis le 29/9/2018, informe le public du jugement rendu par le même tribunal le 5 juillet 2019 déclarant en premier ressort la clôture des procédures de liquidation.

Ce texte constitue un quitus général au séquestre.

2019R01867VEPA2

Appel d'offres pour la vente d'un terrain

Société Mutuelle de Base des services Agricoles CEPA

MF:000/M/N/0009496D

En vertu de l'autorisation du juge commissaire, du 17 Juillet 2019, l'administrateur judiciaire de la société "Mutuelle de Base des services Agricoles CEPA" met en vente 1455 m2, du titre foncier n°533637 Nabeul sise à Beni Khaled Nabeul.

Tout intéressé par le présent appel d'offre est invité à retirer le cahier des charges du bureau l'administrateur judiciaire sis à l'immeuble n°2, 2ème étage route Mjez el Beb cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis, contre le paiement de la somme de 100 dinars.

Les offres doivent être adressées avec le cahier des charges et les documents y afférents sous pli fermé et ce au plus tard le 2 septembre 2019.

Pour plus de renseignement, contactez le bureau de l'administrateur judiciaire au 71 559 671.

2019R01868VEPA2

Redressement judiciaire N° 773

Jugement de redressement judiciaire

Société SAHARA EVASION S.A

RUE MOHAMED BADRA 1073 MONTPLAISIR TUNIS

RC : B177211996

MF : 031310H/A/M/000

Le tribunal a statué en premier ressort que la société «Sahara Evasion» est en cessation de paiement de ses dettes et ce à partir du 8 décembre 2014 et la constatation de la non possibilité de sauvetage et la poursuite de son activité à l'état actuel et décide de céder la société en totalité à des tiers et la nomination de l'expert Nizar Alouini en tant que contrôleur d'exécution pour finir l'opération de cession en vertu d'un cahier de charges rédigé pour ce motif dans un délai de deux mois à compter de la date du prononcé de ce jugement, et lui permettre de recevoir les offres et les présenter au Tribunal dans leurs délais, sous la supervision du juge contrôleur Mme Noura Dallai et ordonne la publication du contenu de ce jugement dans le registre national des entreprises aux frais du demandeur du redressement et par le contrôleur d'exécution et l'interdiction aux dirigeants de la société et aux détenteurs de son capital social, la cession des actifs de la société ou la cession de ses actions ni la surcharge de la société d'aucunes hypothèques ou inscriptions de garanties et d'informer la commission de suivi des entreprises de ce jugement par le greffe du Tribunal.

2019R01878VEPA2

Avis de distribution

En application des articles 467 et 468 du code de procédure civile et commerciale et se fondant sur l'ordonnance édictée par Khelefi le juge Abir Ben Saber chargé de la distribution des fonds au Tribunal de première Instance de Monastir dans l'affaire n°318 par l'ouverture de la procédure de la distribution de l'argent consigné sur les créanciers suivant leur degrés et suivant la requête de distribution introduite par maître Sonia Khelefi avocate à Monastir agissant au nom de ses mandants Amina Elkattab et de à l'encontre du débiteur société PROMODE en la p.r.L sise à Bembla Rue Sousse Benane. Le prix étant consigné à la caisse des dépôts et des consignations d'un montant de 11200,000 dinars objet de quittance n°M034917 en date du 02/4/2019 et suivant le certificat de dépôt n°16/19 en date du 24/4/2019.

Quiconque désire participer à la distribution de l'argent doit produire au cours des trente jours suivant la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne les justificatifs de sa dette au greffe du dit tribunal par la voie d'un avocat faute de quoi son droit à cette participation tombe fait le présent avis en application des dispositions des articles 466 et 468 du code des procédures civiles et commerciales.

2019S00847VEPA2

Cession d'une société

Société tunisienne et internationale de tourisme S.A.

(Hôtel Sirocco Beach)

Siège social : la route de Corniche Mahdia

Au capital de 2.520.000, 000 DT

M.F : 0034892G

En vertu du jugement préparatoire n°43 (redressement judicaire) rendu par le Tribunal de Première Instance de Mahdia en date du 30 mai 2019, il

a été déclaré la cession de la société ci-dessus indiquée à un tiers et la nomination de l'expert judicaire Mr. Ismail Sbai, dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble El Baraka avenue Tahar Sfar Sousse 4000, chargé d'établir un cahier des charges.

2019S00852VEPA2

Cession aux tiers de la Société «PACKPLUS.S.A » sise à la Zone Industrielle Ezriba Zaghouan dans le cadre de la loi 36-2016 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives.

Mme Kaouthar Berrached Bouden

Tél.72.27.27.27 - 27.813.829

1 Rue de l'indépendance Nabeul 8000

MF : 0998398F/A/P/000

Appel d'offres n°01/2019

En application du jugement n°23 rendu par le tribunal de première instance de Zaghouan le 18/10/2018, l'expert judicaire Kaouthar Berrached Bouden agissant en qualité de commissaire à l'exécution se propose de lancer cet appel d'offres aux fins de la cession aux tiers en un seul lot de la société «PACKPLUS S.A» inscrite au registre de commerce du TPI de Zaghouan sous le n° B138242003 avec tout ce qu'elle comporte comme terrain, bâtiments, fonds de commerce, machines et outillages d'exploitation.

Les candidats désirant de soumettre leurs offres sont appelés à retirer le cahier de charges de la cession, pendant les horaires administratifs auprés de Madame Kaouthar Berrached Bouden, le Commissaire à l'exécution domiciliée au 1 Rue de l'indépendance Nabeul 8000.

Les offres de soumission doivent parvenir, sous pli fermé ne portant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire, par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Bureau de l'Expert judicaire Kaouthar Berrached Bouden 1 rue de l'indépendance Nabeul 8000

A ne pas ouvrir offre n°1/2019 cession société «Backplus.S.A»

Le dernier délai de réception des offres est fixé au trentième jour à compter de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne Le cachet de la poste faisant foi.

2019N00475VEPA2

EL BAHRI DE PROMOTION IMMOBILIERE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 150 000 dinars

RC : B0130662005

MF : 0923030P

Faisant suite à la décision n°66 du 3 décembre 2015 du Comité National de Gestion des Avoirs et des Biens Confisqués, il a été décidé la liquidation de la société EL BAHRI DE PROMOTION IMMOBILIERE.

Suivant ordonnance sur requête n°87556 du 22 février 2017 par Monsieur le Président du tribunal de 1ère instance de Tunis dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis le 15/3/2018 sous le n°201814640, il a été décidé la nomination de Monsieur Mohamed Bahloul en qualité de liquidateur de la société EL BAHRI DE PROMOTION IMMOBILIERE pour effectuer les formalités nécessaires.

Les créanciers et opposants éventuels sont invités à produire leurs titres de créances ou oppositions dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT entre les mains de Mr Mohamed Bahloul domicilié à l'Avenue de Japon Montplaisir Immeuble Ennouzha bureau A3-3, 1073 Tunis; sous peine de forclusion.

2019402676VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 24 août 2019

Société Palm Beach Tozeur _ S.A au capital 6 550 236 dinars

Siège social: 2 Rue Ali Bach Hamba Tunis 1001

Identifiant unique : 1295292V/A/M/000

Le conseil d'administration de la société Palm Beach Tozeur a l'honneur de convoquer les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 Août 2019 à partir de 10 heures à l'hôtel Palm Beach Palace Tozeur à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation des rapports du conseil d'administration relatifs aux exercices 2016 et 2017.

2.- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les opérations réalisées au cours des exercices 2016 et 2017.

3- Examen et approbation des états financiers arrêtés aux: 31/12/2016 et 31/12/2017.

4- Quitus aux administrateurs relatif à la gestion des exercices 2016 et 2017.

5- Affectation des résultats des exercices 2016 et 2017.

6- Autorisation de cession des parts.

7- Questions diverses.

2019T01112SANB3

Convocation à l'A.G.O

Société Giktis Tourisme

S.A. au capital de 3.350.000 D

Siège social : Hôtel Giktis Z.T. Sangho 4170 Zarzis BP n°390

Matricule fiscal : 345429 Q/A/M/000

Matricule CNSS : 206546-33

Messieurs les actionnaires de la Société Giktis Tourisme sont invités à assister à l'assemblée générale

ordinaire qui se tiendra le jeudi 22 août 2019 à 12h au siège de la société LAFICO TUNISIE sis à 83 Avenue Mohamed V Tunis Belvédère à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et du délai de convocation à l'assemblée générale ordinaire.

2. Examen du rapport d'activité et des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31/12/2018.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de la société relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018.

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018.

7. Cooptation d'Administrateurs.

8. Renouvellement du mandat des administrateurs.

9. Nomination d'un commissaire aux comptes.

10. Fixation du montant des jetons de présence pour chaque Membre du Conseil d'Administration.

11. Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Il est porté à la connaissance des Actionnaires que les états financiers de l'exercice 2018 ainsi que la liste des Actionnaires et le projet des résolutions sont tenus à leur disposition au siège de la société à partir de la date de la parution du présent avis au Journal Officiel.

2019T01116SANB3

SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES

SOSTEM

Société anonyme

Au capital de 127.150.000 dinars

R.N.E : 0006186D

M.F : 6186D/A/M/000

Siège social : 5, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, RP-B.P. 1340

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM SA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire le mardi 20 août 2019 à 9 heures, au siège social de la société 5, boulevard de la terre centre urbain nord 1082, ayant pour ordre du jour :

1/ Augmentation du capital social de la société;

2/ Modification de l'Article 6 des statuts;

3/ Pouvoir à donner.

2019R01885SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La société des lignes Intérieures et Internationales

(Tunisair express)

S.A. au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble Maghrebia-Tour A-9, Rue de l'Artisanat

Z.I. Charguia II - 2035 Tunis-Carthage

Matricule fiscal : 341761 HAM/000

CNSS N° 133141-57

Le conseil d'administration de la société des lignes intérieures et internationales (Tunisair express) invite ses actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de TUNISAIR, le Mercredi 14 Août 2019 à 11 h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de l'emprunt d'un crédit bancaire;

2- Approbation de la vente de deux ATR 72-500

3- Approbation de la vente d'un CRJ 900

4- Approbation de la vente du fonds de commerce de l'agence de Gabés ;

5- Approbation de l'aval donné par Tunisair Express sur les CEA au profit du PN

6- Approbation de la nomination d'un nouvel administrateur.

2019402653SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire d'orange Tunisie SA

Orange Tunisie SA

Société anonyme au capital social de 31.335.600 dt

Siège Social : Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Immeuble Orange, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie

Identifiant unique n°868024 D

MF: 868024 D/A/M/000

Matricule CNSS : 167964-57

Messieurs les actionnaires de la société Orange Tunisie ŞA sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 25 Septembre 2019 à 11H00, au siège de la Société sis à l'avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Immeuble Orange, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examiner et statuer sur la situation de la société au regard de l'article 388 du CSC.

- Pouvoirs en vue de formalités.

2019402661SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Societe Touristique Ed-Dkhila

(Groupe STB)

S.A au Capital de 7.500.000 Dinars

Siège social 25, Avenue Jean Jaurès (3ème étage) - 1001 - Tunis

Code TVA 009091/K/A/M/000

RC n° B17361996 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique Ed-Dkhila, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 20 août 2019 à 9 heures, au siège de la société au 25, avenue Jean Jaurès - (3ème étage) - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2) Lecture, examen et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2018.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

5) Affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

6) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

7) Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs.

8) Démission d'un administrateur.

9) Ratification de la cooptation d'un administrateur.

10) Renouvellement et/ou nomination d'administrateurs.

11) Pouvoirs.

2019402664SANB3

Convocation

COMPAGNIE TUNISIENNE DE MEUBLES «CTM»

Sté anonyme

24, Rue Sœur Joséphine - BP 283-4000 Sousse

MF : 000/M/A/023124/G

RC : B116641997

CNSS : 104133-52

Les actionnaires de la CTM sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 12 Août 2019 à 10 Heures au cabinet du commissaire aux comptes la société PROAUDIT, sise au Apt. 21 Immeuble les Chalets - 2ème étage - Rue Abu Hamed El Ghazali, Montplaisir - 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision de la continuité d'exploitation de la société CTM ou non au sens de l'article 388 du Code des Sociétés commerciales au vu des états financiers clos 31/12/2015.

2019402674SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CIMPRESS Tunisie SARL

Les associés de la société CIMPRESS Tunisie SARL, société à responsabilité limitée, ayant un capital social de 10.000 Dinars, titulaire de l'identifiant unique n°1075383Y et domiciliée au 3 Avenue de la Lire, Immeuble Lac 8, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 29 Aout 2019 à 10H, au siège de la société telle que susmentionné, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1-Ratification des modalités et délais de convocation;

2-Révocation d'un gérant;

3-Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents destinés aux délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition de chaque associé au siège social durant le délai légal.

2019402665SRLB3

Autres sociétés

Convocation à une assemblée générale constitutive

Le comité constitutif de la société mutuelle de base de service agricole «alkafila» invite tous les adhérents de la société mutuelle à se réunir en assemblée générale constitutive le 14-8-2019 à 10 h du matin au siège du commissariat régional de développement agricole de Sidi Bouzid et ce pour traiter l'ordre du jour suivant :

- Approbation des statuts type des sociétés mutuelles de base de services agricoles (décret 1391/2007 du 11/6/2007).

- Approbation du premier conseil d'administration pour une période de 06 ans.

- Désignation du commissaire aux comptes pour une période de 3 ans.

2019Y00051SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

M Fatma Bent Mansour Ben Mansour annonce que son titre de propriété concernant la parcelle n°2 du terrain superficie 448 mètres carrés situé à Sfax route de Gremda km 11 a disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le perdu.

Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Houidi Arafet situé à rue Sidi Belhsan Sfax dans un délai de 70 jours à partir de cette publication.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2019X00966DIVD2

AVIS

Monsieur Mouhamed Ben Khalifa Khalifa porte à la connaissance du public la perte de son titre de propriété d'un terrain d'une superficie «108 m2 » sur le quel est édifié une maison de deux étages sis à la route de Saltania km4 Sfax.

Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu.

Toute opposition est recevable au bureau du maître notaire Bannani Hassen sis à la Médina Arabe 102 rue Sidi Belhassen Sfax.

Toute opposition qui parvient après les 70 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2019X00967DIVD2

Avis

Monia, Fouzia, Samiha, Nawrez, Wissam B Mahmoud Dhuib déclarent qu'elles ont perdu leurs titre de propriété du contrat de vente du 18/7/1998 enregistré le 10/9/1998 n°M059531 par les notaires Mohamed Hedi Turki et Mohamed Trabelsi composé d'un terrain situé à Sfax route Teniour K 4 compose 1578.7 m plus construction.

Elles veulent extraire et faire un autre qui remplace le premier, qui a une

proposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine Sfax.

2019X00975DIVD2

Avis

Mr Fathi Ben Mohamed Esgaier Tahri informe le public que son titre de propriété concernant un terrain de sup 469 m² sise route Gabès km 8 Sfax est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax aux cours de 70 jours de cette publication.

2019X00977DIVD2

Jugement de Tutelle

En vertu du Jugement en premier ressort des statuts personnels rendu en matière des tutelles numéro 560 rendu à l'audience du 30/5/2019 par le Tribunal de Première Instance de Gafsa, dont la teneur suit :

Le Tribunal jugeant en premier ressort, Prononce la nomination de: Zazia Bent Nasser Ben Dhaou Aouled Salah Ben Mabrouk, tutrice de sa fille, interdite légale en vertu du jugement numéro : 70719 du 6/7/2019 rendu par le tibunal de première instance de Gafsa, en vue de s'occuper de ses affaires, et d'administrer ses biens dans son intérêt, conformément à la Loi du 18/7/1957.

Le présent jugement a été publié au Journal Officiel de la République Tunisienne pour informer le public ainsi que les parties officielles au Pays Tunisien conformément à la Loi.

2019D00075DIVD2

Etude du Maître Hanene Bouneb Huissier notaire

GSM : 97 164.365

Le lundi 8 Juillet 2019 à 11h :00 se sont présentés par devant nous à notre étude sis à 31 Rue de la république Momaguia; Monsieur Houssine Ben Hassin Ben Boumnijel Chihi, né le 4 Octobre 1934 a Jendouba, retraité, résidant à Km12 rue n°4724 Herairia Ezzouhour Tunis, titulaire de la carte d'identité nationale n°00410271 datée le 24 Février 1996, et Samir Ben Houssin Chihi, né le 2 Décembre 1965 à Tunis, gérant dans une société, résidant à Tunis, titulaire de la carte d'identité nationale n°00729690, titulaire du passeport n°F235098 émis le 18/6/2014 et valide au 17/6/2019, identifié par monsieur Nabil Ben Abdallah Ben Tahar Daagt, né le 11 Mai 1985 ◦Medjez El-Bab, journalier, titulaire de la carte d'identité nationale n°08541502 datée le 17 Janvier 2009 et monsieur Fathi Ben Abdallah Ben Youssef, né le 7 Juin 1969 à Fernana, Technicien Supérieur dans une société, résidant à 41 rue Om Dermaz Ezzabrouni Tunis, titulaire de la carte d'identité nationale n°02568480 datée le 15 Aout 2013 qui ont ratifié en tant qu'actionnaires à «La Société d'Etudes et de Réalisations Industrielles» l'attribution de la parcelle n°48 du plan architectural du titre foncier n°5804 Manouba à madame Sassia Bent Sadok Ben Ammar Fatnassi, et ce conformément à l'acte de vente légalisé le 26 Février 2019 et enregistré à la recette des Finances de Mornaguia le 27 Février 2019 contre quittance n°M013625 numéro 19100381.

La présente est une ratification totale fut rédigée suite à la déclaration des personnes susmentionnées, en foi de quoi nous l'avons lu en public, et ils l'ont ratifié et signé.

2019402667DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Société «STPH»

Avis 2015S01907SARLB2 paru au JORT des annonces légales n°99 du 18/8/2015 page 5212.

Lire :

«Suivant PV de l'A.G.E. en date du 29/5/2015»

Au lieu de :

«Suivant PV de l'A.G.E en date du 17/4/2015».

Le reste demeure sans changement.

2019S00848RECZ9

Rectificatif

- Association : association du tavail à l'ecole préparatoire du Blidette.

- Siège : l'école préparatoire du Blidette.

Correction d'erreur dans l'annonce n°2019000033APSF1 du 14 Juin 2019.

- Lire :

Association du travail à l'école préparatoire du Blidette.

- Au lieu de :

Association du travail à l'école primaire du Blidette.

2019O00037RECZ9

Rectificatif

Annonce n°201910034DIVD2 publiée au Journal officiel n°50 du 30 avril 2019, page numéro 1980.

lue le titre de propriété immobilière n°6471/05 au lieu du titre de propriété du numéro immobilier 9403.

2019100046RECZ9

L'Instance Nationale des Télécommunications

Bilan

(exprimé en dinars)

Actifs	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actifs non courants		
* Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	229 719,804	151 519,384
Moins: amortissements	149 331,491	141 281,885
Total des immobilisations incorporelles	**80 388,313**	**10 237,499**
Immobilisations corporelles	4 011 653,257	3 938 083,610
Moins: amortissements	1 373 760,756	1 204 419,355
Total des immobilisations corporelles	**2 637 892,501**	**2 733 664,255**
Immobilisations financières	489 530,231	400 056,082
Moins: provisions	-	-
Total des actifs immobilisés	**3 207 811,045**	**3 143 957,836**
Actifs courants		
Stocks	53 862,816	45 721,045
Moins: provisions	-	-
Total stocks	**53 862,816**	**45 721,045**
Clients et comptes rattachés	970 230,115	971 246,661
Moins: provisions	963 345,173	961 555,134
Total clients et comptes rattachés	**6 884,942**	**9 691,527**
Autres actifs courants	746 070,795	784 765,972
Placement courant	14 900 000,000	14 500 000,000
Total autres actifs courants et placement courants	**15 646 070,795**	**15 284 765,972**
Liquidités et équivalents de liquidités	2 915 873,329	1 530 210,601
Total actifs courants	**18 622 691,882**	**16 870 389,145**
Total des actifs	**21 830 502,927**	**20 014 346,981**

Bilan

(exprimé en dinars)

Capitaux propres et passifs	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Capitaux propres		
Capital social	-	-
Réserves	14 950 500,875	12 777 302,957
Autres capitaux propres	-	-
Résultats reportés	-	624 180,939
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	14 950 500,875	13 401 483,896
Résultat de l'exercice	5 189 760,189	5 317 820,918
Total des capitaux propres avant affectation	20 140 261,064	18 719 304,814
Passifs non courants		
Emprunts	-	-
Provisions	-	-
Total des passifs non courants		
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	370 573,839	465 827,471
Autres passifs courants	1 319 668,024	829 214,696
Total des passifs courants	1 690 241,863	1 295 042,167
Total des passifs	1 690 241,863	1 295 042,167
Total des capitaux propres et des passifs	21 830 502,927	20 014 346,981

Etat de Résultat

(Exprimé en dinars)

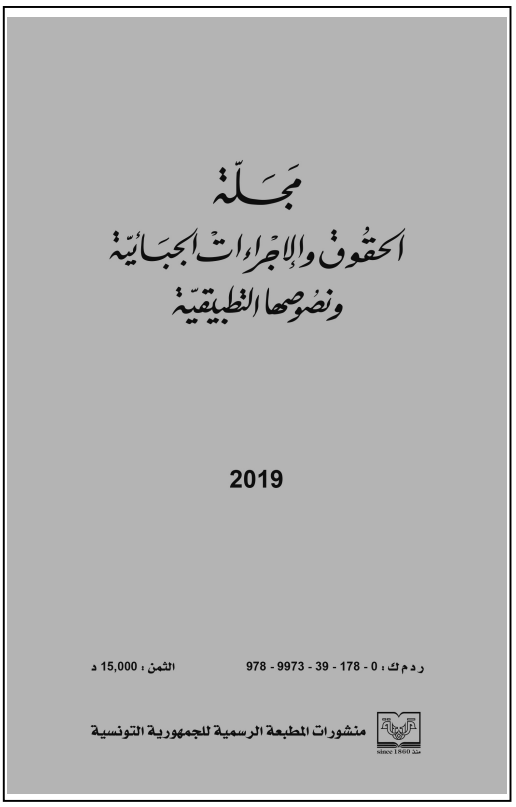
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits d'exploitation		
Revenus	10 444 776,122	10 339 359,662
Autres produits d'exploitation		
Total des produits d'exploitation	**10 444 776,122**	**10 339 359,662**
Charges d'exploitation		
Variation des stocks	-8 141,771	-2 692,174
Achats d'approvisionnements consommés	210 790,056	180 895,206
Charges de personnel	2 923 388,415	2 638 828,440
Dotations aux amortissements et aux provisions	179 181,046	196 978,446
Autres charges d'exploitation	1 557 227,180	1 417 776,823
Total des charges d'exploitation	**4 862 444,926**	**4 431 786,741**
Résultat d'exploitation	5 582 331,196	5 907 572,921
Produits des placements et comptes courants	1 404 851,909	1 032 689,350
Autres gains ordinaires	10 551,232	15 934,824
Autres pertes ordinaires	329,608	172,927
Résultat des activités ordinaires avant impôt	**6 997 404,729**	**6 956 024,168**
Impôt sur les bénéfices	1 738 119,750	1 638 203,250
Contribution social de soliarité	69 524,790	-
Résultat des activités ordinaires après impôt	**5 189 760,189**	**5 317 820,918**
Résultat net de l'exercice	**5 189 760,189**	**5 317 820,918**

Etat de flux de Trésorerie

(exprimé en dinars)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	5 189 760,189	5 317 820,918
Ajustements pour:		
* Amortissements et provisions	195 112,046	209 842,646
* Reprise sur provision	-15 931,000	-12 864,200
* Variation des:		
- Stocks	-8 141,771	-2 692,174
- Créances	1 016,546	53 097,140
- Autres actifs	38 695,177	-300 999,325
- Fournisseurs et autres dettes	395 199,696	-600 052,652
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	**5 795 710,883**	**4 664 152,353**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-151 770,067	-241 402,865
Encaissements provenant des remboursement prêts personnel	52 525,851	45 019,618
Prêts accordés au Personnel	-142 000,000	-133 950,000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	**-241 244,216**	**-330 333,247**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	-3 500 000,000	-2 000 000,000
Encaissement Intêret provenant des prêts sur fonds social	11 684,659	8 691,162
Encaissements provenant de la contribution personnel fonds social	9 088,562	8 175,739
Encaissement pour le compte fonds social	13 699,777	28 492,737
Décaissements provenant des dons accordées	-303 276,937	-237 607,082
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**-3 768 803,939**	**-2 192 247,444**
Variation de trésorerie	**1 785 662,728**	**2 141 571,662**
Trésorerie au début de l'exercice	16 030 210,601	13 888 638,939
Trésorerie à la clôture de l'exercice	17 815 873,329	16 030 210,601

2019R01873BCFA5



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-178-0

الحجم : 20 X 13

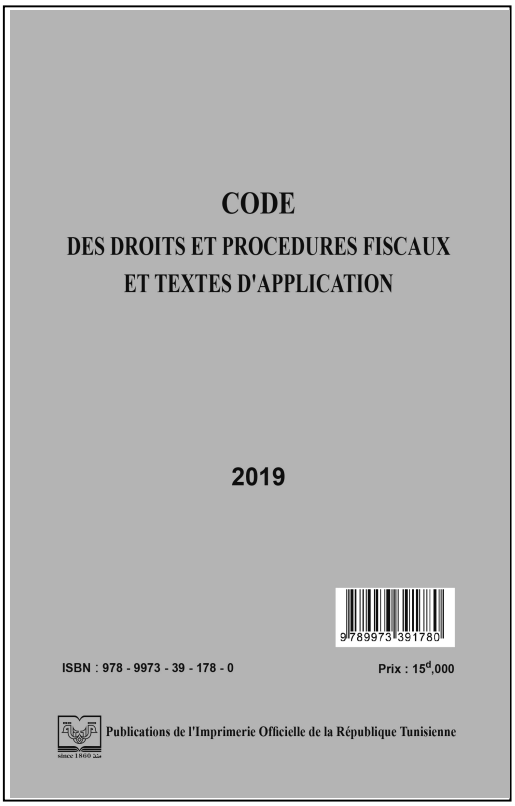
الثمن : 15,000 د

Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-178-0

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D



* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus